

**PROCÈS-VERBAL DU CHSCT  
DU 28 MARS 2017  
DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE ET DOMAINE NATIONAL  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

**Administration :**

Monsieur Hilaire MULTON, Président du CHSCT et Directeur du SCN  
Monsieur Olivier HAUCHECORNE, Secrétaire général du CHSCT et Secrétaire général du SCN

Madame Catherine ROBERT, Adjointe du Secrétaire général  
Madame Dominique FRANÇOIS, Ingénieur Santé et Sécurité au Travail : ISST  
Monsieur Ali KEDJAM, Ingénieur des Services Culturels, Responsable du service accueil et surveillance : ISC

**Assistante de prévention :**

Madame Catherine CHOUET, Assistante de Prévention : AP

**Conservateur stagiaire :**

Monsieur Jérôme PRIMAULT conservateur en formation

**Secrétaire permanent suppléant du CHSCT en l'absence du titulaire :**

Monsieur Michel Taphanel (Secrétaire permanent suppléant)

**CGT Culture :**

Madame Anabelle PALIGNAC (Secrétaire suppléante) - Titulaire absent excusé  
**Expert** Monsieur Olivier RAMAIN

**FSU :**

Monsieur Michel TAPHANEL (Secrétaire titulaire de section)  
Madame Cristelle LECLAIRE (Secrétaire suppléante de section)

**Expert SUD-Culture :**

Monsieur Gilles BECQUER

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Madame Carole ETIENNE-BOISSEAU (Chef de la mission – DGPAT Mission du dialogue social)  
Docteur Marie-Dominique LARDOUX (Médecin de Prévention)  
Monsieur Carmine MACINA (CGT), (Secrétaire permanent du CHSCT et Secrétaire de section)  
Monsieur Hamar HAMMICHE (Secrétaire titulaire de section Sud Culture)  
Monsieur Guillaume GOUJON (Sud-Culture)

## Ordre du jour

• Point 1 : Approbation du PV du CHSCT en date du 13 décembre 2016.....	3
• Point 5 : Chauffage à l'entrée du Musée et dans les salles .....	4
• Point 2 : Suivi du précédent CHSCT. ....	9
• Point 3 : Registres (RSST Musée et Domaine, RDGI).....	24
• Point 4 : Accidents de travail, maladies professionnelles .....	27
• Point 6 : Projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine .....	31
• Questions diverses .....	38

## **LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 h 38**

Monsieur MULTON rappelle qu'un certain nombre de dates ont été fixées au mois d'octobre constituant un échéancier réclamé par les membres de l'instance. Il constate avant d'ouvrir la séance que le quorum est atteint à hauteur de deux représentants sur trois et déclare la séance ouverte. Il demande à chacun des participants de se présenter.

En l'absence du Secrétaire permanent du CHSCT, la séance a été organisée avec le Secrétaire permanent suppléant et l'ensemble des organisations syndicales.

### **Point 1 : Approbation du PV du CHSCT en date du 13 décembre 2016**

Monsieur MULTON sollicite des remarques ou observations sur ce procès-verbal.

CGT formule des remarques sur le titre de certains participants représentant l'administration.

En l'absence d'observations supplémentaires, et sous réserve des corrections suggérées par CGT, Monsieur MULTON propose de parapher le procès-verbal en trois exemplaires.

En précision à la remarque de CGT, l'ISST indique que seulement deux représentants de l'administration sont membres du CHSCT, à savoir son président, qui est le chef d'établissement, et en principe le responsable des ressources humaines, qui peut être le secrétaire général. Toutefois, le président peut se faire entourer de tous les collaborateurs de l'administration dont il souhaite la présence en séance. Stricto sensu, il n'est donc pas requis de nommer en qualité d'expert des collaborateurs de l'administration présents en séance à la demande du président, contrairement aux représentants du personnel qui, eux, doivent demander que leurs experts soient désignés en bonne et due forme.

Monsieur MULTON comprend qu'il n'existe pas de titre d'expert de l'administration.

L'ISST précise que le président pourrait éventuellement solliciter un expert, mais que celui-ci ne serait pas un de ses collaborateurs. Par ailleurs, le médecin assistant de prévention et elle-même en tant qu'ISST sont systématiquement invités et membres de droit de l'instance, mais ils ne sont pas non plus experts.

Monsieur MULTON propose de cosigner ce document qui a fait l'objet d'un travail de relecture conséquent.

L'ISST ajoute qu'en principe le procès-verbal est signé par le président et le secrétaire du CHSCT, transmis aux membres du CHSCT et validé en séance. L'approbation porte sur un procès-verbal signé.

Monsieur HAUCHECORNE prend acte de cette précision juridique et annonce que la prochaine fois, le procès-verbal sera signé en amont de sa validation en séance, bien que jusqu'à présent la façon de procéder de l'instance n'ait pas suscité de remarque particulière.

Monsieur MULTON, en l'absence de l'AP chargée du suivi des dossiers du précédent CHSCT, propose de passer directement au point 5.

## Point 5 : Chauffage à l'entrée du Musée et dans les salles

### **CHAUFFAGE dans le MUSEE**

Monsieur MULTON indique que ce dossier concerne le chauffage dans les salles du Musée et à l'entrée de celui-ci.

Monsieur HAUCHECORNE expose le dossier relatif à la vétusté des systèmes de chauffage qui remontent aux années 1980. Ces installations font l'objet de marchés passés notamment avec la société SANICLIM. Pour des raisons tenant à la nature du contrat avec cette entreprise, Monsieur HAUCHECORNE recevra le vendredi 3 mars l'un de ses responsables. L'administration centrale a été informée de façon très complète de la vétusté des installations et des problèmes engendrés au niveau de la maintenance, à la fois électrique et de chauffage, au point que l'établissement n'est pas considéré comme étant en sécurité. Les agents se plaignent, comme cela figure dans les procès-verbaux du CHSCT, de la qualité du chauffage et d'avoir froid aux postes qu'ils occupent à l'accueil du Musée et dans certaines salles. La raison en est que les centrales thermiques, toutes situées sous les salles d'exposition temporaire, montent en colonnes sur une partie du Musée. Lorsque l'une des centrales est en panne, ce sont tous les niveaux du Musée situés au-dessus qui sont sans chauffage. Un technicien du Musée intervient, en lien avec la société SANICLIM, sur les réglages du chauffage, mais le résultat n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, l'entrée est ventilée par un système de soufflerie spécial supposé assurer un certain niveau de confort aux agents, mais ce confort s'avère très relatif puisque les agents ont émis des récriminations justifiées, au point que des collègues assistant à cette réunion, membres du service d'accueil et de sécurité, ont préconisé l'achat de dispositifs d'appoint permettant de chauffer de grands volumes. Grâce à eux, il sera possible de faire face à des vagues de froid.

Par ailleurs, il a été placé un plexiglas sur le meuble d'accueil à l'entrée de façon à protéger les agents du vent et du froid. Dans le cadre du plan Vigipirate, il est obligatoire de laisser la porte de l'entrée des visiteurs ouverte, afin de voir loin et de pouvoir faire face à toute menace identifiée de l'autre côté de la place. Lorsque l'un des vantaux est ouvert, les responsables de l'administration centrale sollicités ont pu constater eux-mêmes un appel d'air important et ont apporté des préconisations d'urgence, sans attendre une maîtrise d'ouvrage à l'horizon de trois ans tel que prévu dans le schéma directeur.

Monsieur MULTON précise des éléments de chronologie. Un incident majeur nécessitant l'évacuation du public d'ailleurs bien assurée par le personnel d'encadrement du Musée est intervenu le 22 décembre 2016. Monsieur MULTON a adressé une note à la directrice le 3 janvier puis une réunion s'est tenue avec le pôle muséographique du service des Musées de France le 13 janvier. Une première réunion de travail, en présence des principaux chefs de service concernés a eu lieu fin janvier, suivie de la note transmise à la directrice début février, qui couvre l'obsolescence du réseau électrique et le manque de fiabilité éventuel du système de sécurité incendie. Cette chronologie vise à démontrer que l'administration ne prend pas à la légère ce sujet. Des investissements ont été réalisés depuis l'audit mené sur la sécurité, mais ils sont gagés sur un système électrique obsolète, que le schéma directeur pluriannuel ne prévoit pas de remettre en état immédiatement. La chronologie qui vient d'être détaillée montre que l'administration de l'établissement prend en charge ce dossier. Les fragilités étaient connues, mais ce qui s'est produit le 22 décembre est extrêmement fâcheux en termes d'image, alors que l'exposition marchait bien (22 000 visiteurs), d'où la note adressée début janvier à l'administration centrale.

CGT souhaite préciser que lorsque l'exposition a été accueillie, le chauffage était en marche, mais que le commissaire de l'exposition a estimé qu'il faisait trop chaud dans la salle. Le chauffage a été coupé, mais assurait aussi le chauffage de toute la zone de l'entrée. Pendant l'automne et le début de l'hiver, les agents se sont plaints d'avoir froid. CGT souhaite avoir des précisions sur les épisodes successifs de remise en service et de coupure du chauffage, car la situation lui paraît confuse.

Monsieur HAUCHECORNE répond que le responsable courant fort/courant faible a eu à connaître et à arbitrer un conflit d'intérêts difficile à résoudre. Les conservateurs, aussitôt après avoir installé les collections dans les salles d'exposition temporaire, ont dû commander des déshumidificateurs pour stabiliser l'hygrométrie et la température dans les salles en raison de dommages possibles sur les pièces exposées. Concomitamment à la pose de ces déshumidificateurs, le chauffage a été baissé, sachant que compte tenu du positionnement de la chaudière et du fonctionnement en colonne, cette intervention s'est répercutée dans certaines salles, causant un ressenti de froid pour les agents. Dans le même temps, il a été essayé de maintenir à un certain niveau la soufflerie dans l'entrée, ce qui s'est révélé insuffisant, car le dispositif de réglage du chauffage ne permet pas de moduler celui-ci d'une salle à une autre. Les collègues en poste dans la bibliothèque ont trop chaud alors que d'autres, dans d'autres pièces hautes de plafond, se plaignent du froid. Il s'agit d'un problème récurrent dans l'établissement. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'y attaquer, mais ce problème est devenu flagrant à l'occasion d'une exposition temporaire exigeant une certaine prudence en termes de préservation des collections. La seule réponse que Monsieur HAUCHECORNE peut apporter aujourd'hui est qu'il a été procédé à l'achat de souffleries destinées aux salles qui en ont besoin. Ces souffleries pourraient aussi trouver un usage à l'atelier des enfants, où il fait très froid.

CGT demande s'il sera possible de résoudre les problèmes de chauffage avec deux souffleries supplémentaires.

Monsieur HAUCHECORNE ne le pense évidemment pas. Ces souffleries constituent un test, qu'il sera possible d'étendre au regard de ce qu'il a pu voir dans d'autres Musées où il s'est rendu. Il a pu constater que ce dispositif s'impose dans des salles à forte volumétrie et hauteur de plafond, la contrepartie étant un bruit de fond.

Monsieur MULTON estime que ce sujet est au cœur des missions de conservation archéologique dévolues à l'établissement. Autant un conservateur peut prendre des responsabilités s'agissant du Musée lui-même, autant les expositions temporaires posent des difficultés particulières au regard des impératifs de préservation et de restitutions des collections prêtées. La façade ouest du Musée ne permet pas la ventilation et l'autonomie de la climatisation de certains espaces d'exposition, sauf à utiliser des vitrines climatisées coûteuses. Le schéma directeur bénéficie à deux grands établissements relevant du ministère de la Culture que sont Versailles et Fontainebleau. Le Musée de Saint-Germain travaille sur sa propre capacité à trouver des ressources permettant de construire cet investissement indispensable pour assurer la conservation et la préservation des collections d'une part, la capacité d'accueil et de bien-être de son personnel d'autre part. Or, aujourd'hui, il y a contradiction, comme cela vient d'être expliqué. La première réponse serait de ne pas faire d'exposition de mobilier historique en période d'hiver, critique pour le Musée en termes de climatisation. Une exposition sur les bronzes ou du matériel ferreux présenterait moins de risques de ce point de vue. Le deuxième élément de réponse serait d'ordre structurel. Le Musée travaille à un nouveau parcours de visite en lien avec les investissements de restauration du monument, qui peut amener des évolutions. À court terme, la réponse ponctuelle est la cloison de plexiglas qui protège des entrées de vent et la préservation d'un certain nombre d'éléments dans les salles d'exposition. Monsieur MULTON

reconnait des oscillations de la politique en fonction des relevés hydrométriques réalisés régulièrement. Il y a quelques années, un rapport faisait état d'une situation à risques en raison d'un air trop sec. Il s'engage sur le fait que des travaux sont prévus afin de changer de cycle et qu'une aide est demandée à la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser, dans le cours de la gestion, des travaux d'électricité et de chauffage ainsi que sur le dispositif informatique de régulation. Il estime que l'administration du Musée a été suffisamment réactive pour faire évoluer les choses, sachant qu'il n'est pas possible de mettre de côté le fait que des collections venues de l'extérieur sont prêtées à l'établissement, qui s'est engagé vis-à-vis de partenaires extérieurs.

SUD demande si l'étude évoquée sur les réseaux concerne exclusivement le château, ou bien le Musée également.

Monsieur MULTON répond qu'elle concerne l'ensemble des réseaux électriques.

CGT retient quand même que les deux chauffages sont arrivés quelques jours auparavant et que la période de froid est déjà terminée.

FSU estime que la situation est un peu plus compliquée, car il y a plusieurs cas de figure : dans certaines salles, les températures sont trop basses, les thermostats n'existent pas sur l'installation de chauffage, dans d'autres salles il fait souvent trop chaud. Il existe aussi un problème par rapport aux agents de jour et aux agents de nuit. Enfin, le coffrage des fenêtres pose problème, puisque le radiateur est vers l'extérieur par rapport à la salle.

Monsieur MULTON répond que le coffrage est dans la salle de repos des agents de nuit. Il a été répondu sur le moyen terme et par rapport au calendrier de saisine de l'assistant de prévention sur une situation à risques et identifiée comme telle. Les procédures de mise en concurrence d'un certain nombre d'intervenants vont être mises en œuvre. Monsieur MULTON pense que les commandes avaient été passées dans les délais sur les souffleries.

Monsieur HAUCHECORNE précise que le Musée a tardé à les acquérir. Pour autant, l'essentiel était de pouvoir faire un test en réel sur la qualité de ce dispositif. Il demande ce qu'il en est à CGT qui répond que lorsque le matériel est arrivé, la température était remontée, l'exposition était terminée et le chauffage relancé.

CGT indique que l'espace le plus froid était la salle d'archéologie comparée, avec une température de 14 à 15 degrés en journée, avec un courant d'air qui faisait que la température pouvait atteindre 18 ou 19 degrés près de l'ascenseur, soit un niveau un peu plus acceptable. Il avait été demandé, dès le début de l'hiver, à passer une commande de location de soufflerie, comme cela avait été fait quelques années auparavant. Cela n'a pas abouti pour des raisons techniques, car cela aurait pu faire disjoncter le système ; pour des raisons pratiques aussi, puisque la salle d'exposition comparée était plus ou moins ouverte à ce moment-là.

Messieurs MULTON et HAUCHECORNE affirment que cette salle était fermée.

CGT maintient qu'elle était plus ou moins ouverte. Lorsqu'il fallait fermer une salle, celle-ci était fermée en priorité, car plus froide que les autres. Lorsqu'il est apparu que les agents n'en pouvaient plus, le test sur les deux souffleries a été envisagé, mais le redoux est arrivé.

Monsieur HAUCHECORNE constate que les conditions météorologiques interviennent aussi sur le

froid ressenti dans les salles. Toutefois, lorsque les agents sont interrogés, il ressort systématiquement des différences de perception quant à la température optimale. La réalité est qu'à l'entrée, il fait objectivement froid et Monsieur HAUCHECORNE admet que la commande des souffleries a été prise un peu tard, sachant qu'il n'était pas possible d'anticiper le redoux qui est vite intervenu. Toutefois, ces souffleries serviront. L'essentiel est de les avoir achetées et d'avoir donné suite à un besoin d'équipement pour le Musée. Les systèmes de chauffage ne permettent pas des réglages fins, ils ne sont pas équipés de thermostats et toutes ces raisons militaient en faveur de l'acquisition d'un matériel pratique permettant de remédier à l'inefficacité du système général de chauffage dont le Musée est actuellement équipé.

FSU demande si l'administration compte réinvestir dans un matériel suffisant.

Monsieur HAUCHECORNE le confirme. Dès lors que les deux appareils auront été testés et auront donné satisfaction aux collègues qui en ont besoin, il pourra en être acquis de nouveaux de manière à pouvoir les redéployer, y compris dans des secteurs où les agents ne se sont pas plaints de la même manière, notamment les ateliers pour enfants, lesquels sont sans manteaux contrairement au public et aux agents du Musée. Cela s'impose pour eux au même titre que pour les agents en poste à l'entrée du Musée.

FSU demande ce qui est prévu lorsqu'il fait trop chaud.

Monsieur MULTON et Monsieur HAUCHECORNE répondent que le chauffage est alors coupé et demandent à CGT de préciser dans quelles conditions.

CGT réplique qu'un des blocs de chauffage est totalement coupé dans la mesure où il ne peut pas être réglé. Sur les autres blocs, un thermostat permet de régler le chauffage, sachant que ce réglage n'est pas très fin.

FSU demande ce qui se passe en l'absence de la personne chargée du réglage du chauffage et suggère de former d'autres personnes à cette intervention.

CGT répond que cette éventualité le dérange, car cela ne rentre pas dans la spécialité des équipes d'accueil et de surveillance, dans un contexte où il faut réduire au maximum le nombre de personnes ayant accès à de telles installations qui requièrent de véritables compétences professionnelles spécifiques.

Monsieur MULTON rappelle que le Musée reçoit prochainement l'entreprise prestataire afin de remettre à plat les modes d'intervention de celle-ci. Aujourd'hui, SANICLIM dispose d'un fixe et d'un droit de tirage. Un volant d'intervention plus large est recherché, sachant qu'il y a des nécessités, en termes de maintenance, inhérentes à l'importance de l'établissement (100 000 visiteurs par an, des installations importantes). Monsieur MULTON est d'accord avec CGT sur le fait qu'il ne revient pas au personnel du Musée, pour des raisons de cohérence et de continuité des services et des missions, d'assurer les astreintes et les interventions sur ces installations. Il y aura une vraie réflexion, à court terme, sur la base des risques identifiés et transmis à la direction centrale, sur la nécessité d'avoir un référent de haut niveau chargé de coordonner avec les entreprises tous les enjeux inhérents aux travaux à venir sous les aspects qui engagent la préservation des collections et les conditions de travail des agents. Aujourd'hui, il est évident que ces deux aspects ne sont pas assurés et qu'il existe entre eux un conflit d'intérêts, qu'il revient à M. MULTON d'arbitrer, sachant que des personnes se sont senties mal dans certaines salles.

CGT ajoute que le souci s'est posé de la même manière avec les serres.

Monsieur MULTON rappelle qu'un rapport avait été publié en 2013 ou 2014, réalisé par les ingénieurs des services culturels en charge de la maintenance. Très peu de candidats répondent aux exigences du cahier des charges et l'administration du Musée réfléchit, dans le cadre du concours d'ISC, à republier ce poste à moyen terme de façon à reconcentrer le service d'accueil et de surveillance sur son cœur de mission. La continuité et la pérennité du service passent, pour un établissement tel que le Musée de Saint-Germain-en-Laye, par une coordination de haut niveau, notamment une étude des marchés.

### **BASE VIE du DOMAINE**

SUD évoque un sujet comparable, qui n'est pas à l'ordre du jour, à propos de la base vie. L'installation de chauffage au fioul est neuve, mais elle ne fonctionne pas actuellement. La chaudière de la base vie, couplée avec les serres, connaît des incidents depuis trois semaines et le brûleur est arrêté depuis une semaine. Un chauffage électrique est utilisé en compensation, ce qui cause aussi une trop forte sollicitation de l'installation électrique.

S'agissant de la base vie, Monsieur HAUCHECORNE répond qu'il s'agit d'un problème très important dont la direction du Musée s'est inquiétée tout de suite. Une visite de la chaudière a été effectuée. Une mare noire s'est formée au sol dont il se demande si elle provient de la chaudière elle-même ou du non-usage de la cheminée d'évacuation.

SUD répond qu'il n'a pas été possible d'en déterminer l'origine, car SANICLIM n'est pas intervenue.

Monsieur HAUCHECORNE indique qu'il reçoit l'entreprise dans la semaine afin de procéder à un test. Lorsque les travaux ont été faits, la conduite n'a pas été chemisée, mais ceci n'explique pas l'importance des rejets au sol d'après l'architecte en charge des travaux. Ce serait plutôt la chaudière qui présenterait une malfaçon. Le test permettra de le déterminer. L'autre problème résulte effectivement d'une utilisation trop importante des installations électriques, fait sauter le disjoncteur.

Monsieur MULTON indique que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont été saisies et qu'une suite sera donnée puisque SANICLIM est sollicité pour remettre à plat le marché général d'intervention et surtout pour avoir une fluidification des marchés sur plusieurs années concernant les prestataires extérieurs. Il s'agit de leur donner une visibilité sur trois ans en échange d'une cohérence de leur part en matière d'interventions.

SUD insiste quand même sur le fait qu'il s'agit de travaux récents.

Monsieur HAUCHECORNE demande à quelle date remontent ces travaux, car s'il s'agit de la chaudière, celle-ci n'est pas récente et l'installation des tuyaux d'évacuation ne l'est pas non plus.

SUD estime qu'à partir du moment où des radiateurs sont rajoutés sur une installation existante, à savoir la chaudière, on est en droit de se demander si la chaudière et l'ensemble de l'installation fonctionnent bien.

CGT précise que des radiateurs étaient déjà branchés sur cette chaudière et que l'intervention a eu lieu en surface et non dans la chaufferie, ce que confirme SUD

Monsieur MULTON estime qu'il s'agit d'un sujet de maîtrise d'œuvre de la part du cabinet MARTIN. Cela doit donc être inclus dans la demande du bureau d'études techniques sur l'ensemble des systèmes de chauffage.

L'ISST ajoute que le problème a bien été examiné et étudié. La direction a pris des mesures et fait un certain nombre de propositions. Il faut savoir sur le Code du travail est muet sur cette question des températures et indique seulement que le poste de travail doit offrir des conditions convenables de ce point de vue, sans préciser de température minimale et maximale. Les notions de froid et de chaleur sont des ressentis très subjectifs. L'ISST recommande d'effectuer très systématiquement des relevés de température, afin de disposer d'informations objectives. Des températures de 13 à 14 degrés dans les salles et le fait que les agents du Musée soient en manteau paraissent effectivement anormales.

Monsieur MULTON indique que la salle présente une hauteur de 12 mètres sous plafond et qu'il n'y a jamais fait très chaud, même si une température de 13 ou 14 degrés paraît effectivement très basse. Il s'agit donc d'une salle très difficile à chauffer.

L'ISST insiste sur le froid ressenti par des agents de surveillance en statique.

Monsieur MULTON précise que les agents ne sont pas en statique dans cette salle.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que dans cette salle, les agents de surveillance ne sont pas postés en statique, mais passent en tant que de besoin et effectuent dans le même temps des rondes dans les salles attenantes. La question est sensible et mérite d'être traitée, mais les agents ne font que passer dans cette salle dans le cadre d'un système de surveillance active, et non passive (un agent assis sur une chaise).

L'ISST constate que le problème a bien été étudié globalement, qu'il faut poursuivre la mise en œuvre des mesures et essayer d'obtenir ce schéma directeur qui existe à Versailles, qui est plus récent à Fontainebleau et qui a entraîné une dynamique importante.

Monsieur MULTON répond qu'il s'agit là de moyen terme. Il a insisté sur la chronologie des interventions de l'administration sur ce dossier structurel des réseaux et sur le fait que trois aides à la maîtrise d'ouvrage ont été demandées.

## **Point 2 : Suivi du précédent CHSCT.**

### **PARVIS / PLACE MALRAUX**

FSU évoque la sécurité sur le parvis.

Monsieur HAUCHECORNE précise qu'il s'agit de la sécurisation des accès et de la zone d'accueil du public. Un dispositif de bornes n'est pas possible en raison d'une profondeur insuffisante du sous-sol. En revanche, un certain type de bornes, avec des chaînes, est envisagé, en lien avec la municipalité. Lors d'une réunion en mairie, un sujet connexe a lui aussi été évoqué, à savoir le sens interdit sous lequel pourrait être ajouté « sauf riverains » place Malraux, de manière à ce que par besoin des services les véhicules puissent entrer par le portail, ce qui n'est pas gagné, en raison du fait que les bus roulent sur deux voies à cet endroit.

Monsieur MULTON rappelle que depuis trois ans, le maire de Saint-Germain-en-Laye a proposé au Musée, qui l'a accepté, qu'un comité de suivi se réunisse chaque année pour faire le point sur une

liste de sujets (15 points ont été identifiés) allant de la programmation culturelle aux enjeux de sécurité, de voirie, d'accueil du public ou de propreté. Une réunion est prévue avec le secrétaire général de la mairie et le service de la voirie sur les deux points qui viennent d'être évoqués, dans un souci de cohérence et d'harmonie générale. Le sujet devrait aboutir assez rapidement, bien que la gare routière, créée dans les années 1980-1990 autour du Musée, pose telle qu'elle est agencée aujourd'hui, un problème plus général pour le personnel et pour le public des enfants.

FSU confirme que les arrêts de bus routiers sont de plus en plus nombreux.

Monsieur MULTON répond que ce sujet n'est pas du ressort du Musée. Pour sa part, il a pointé auprès de la mairie les deux sujets soulevés par le CHSCT.

## EVACUATIONS

FSU indique que le deuxième sujet concerne l'exercice d'évacuation.

L'ISC informe que deux exercices d'évacuation contraints et forcés ont été réalisés, l'un le 22 décembre comme cela a déjà été signalé, l'autre lors du problème au sous-sol. Les deux exercices annuels obligatoires sont donc théoriquement réalisés, mais un exercice d'entraînement doit encore être programmé prochainement.

L'ISST précise que les deux exercices obligatoires doivent effectivement être organisés. Les évacuations liées à un problème technique ne sont pas des exercices, même si elles sont utiles.

Monsieur HAUCHECORNE ajoute que des exercices forcés qui viennent d'être mentionnés traduisent la réalité de l'établissement et de sa capacité à se mobiliser et à réagir face à l'événement. L'exercice théorique sera réalisé conformément à la réglementation.

L'ISC souligne la différence entre un exercice d'évacuation et le risque attentat, qui a été traité lors de la dernière réunion avec la mairie. Il sera de nouveau évoqué afin d'adopter une procédure en cas d'attentat : le Musée devra-t-il fermer ses portes ou les ouvrir pour permettre à des personnes de se mettre à l'abri en cas d'attaque à l'extérieur, le public devra-t-il être évacué et comment en cas d'attaque à l'intérieur, etc.

Des dispositifs d'alerte du personnel doivent être installés. Sur les exercices d'évacuation, ISC réfléchit en concertation avec les pompiers sur les travaux à venir, car un escalier de secours va être fermé ce qui implique d'actualiser les mesures palliatives à cette fermeture et d'avoir des consignes claires. L'ensemble du personnel devra être formé, car l'évacuation des bureaux ne concerne pas seulement les agents de surveillance. Le site est assez particulier de ce point de vue, les bureaux étant éparpillés dans tout l'établissement.

Monsieur MULTON insiste sur la nécessité de travailler vraiment ce problème au sein de la commission de sécurité, ainsi que les signaux d'alerte en lien avec la ville. En cas de crise scolaire par exemple, le Musée est concerné du fait qu'il accueille des classes. Des consignes ont été données suite aux événements de novembre 2015 et le Musée a commencé à adapter ses postures sur les abords et la sécurité, mais sur les procédures d'évacuation, il n'est pas du tout en lien avec l'Éducation nationale, alors que celle-ci organise des exercices d'évacuation généraux.

L'ISC précise qu'il s'agit non pas d'évacuation mais de confinement, ainsi que de regroupement dans le Domaine.

Monsieur MULTON explique que grâce liens entretenus entre la ville et le Musée, le comité de suivi permet de faire un point de manière générale, mais sur la procédure fine, le Musée agit en mode « Ministère de la Culture et de la Communication ».

L'ISC ajoute qu'une grande partie des écoles de Saint-Germain-en-Laye pensent que le Domaine dépend de la ville et traitent avec la ville. Il faudrait que le Domaine soit davantage représenté en tant que tel.

Monsieur HAUCHECORNE souligne l'importance d'une bonne coordination entre l'Éducation nationale, la ville et le Musée, d'autant plus que le Domaine peut faire l'objet de fermeture et que les plans d'évacuation de certains établissements scolaires seraient alors obsolètes. Le Musée pourrait avoir une communication directe auprès de ces établissements afin de valider en partie leur protocole d'évacuation.

Concernant la procédure attentat, l'ISST pense qu'un certain nombre d'instructions existent déjà. La logique, dans le cadre d'un attentat, est le confinement plutôt que l'évacuation, même s'il peut y avoir plusieurs scénarios en fonction des circonstances de l'attentat. Elle demande si le Musée est en lien avec la préfecture.

Monsieur MULTON répond par l'affirmative. Il existe des liens personnels et institutionnels entre le Musée et la préfecture, mais le Musée étant un service de l'État, il n'est pas dans la boucle de la procédure attentat, ce qui est absurde. Il s'en est ouvert au préfet il y a quelque temps. Le Musée fait de la veille pour ce qui est des alertes climatiques, mais pas pour les attentats alors que le Domaine accueille des milliers de personnes chaque année.

#### **REPONDEUR**

Monsieur Multon dit que le sujet suivant concerne les signaux d'alerte et plus précisément le répondeur du Musée. Une arborescence vient d'être validée et des instructions seront données pour équiper les postes du PC de cette arborescence et libérer d'autant le PC.

L'ISC précise qu'il s'agit non seulement de configurer le répondeur du Musée, mais aussi de libérer le PC de cette tâche. Le message indiquera les horaires d'ouverture et les salles ouvertes au public, ce qui devrait diviser par deux ou trois le nombre d'appels qui concernent en très grosse majorité des renseignements d'ordre pratique.

S'agissant de la circulation de l'information, Monsieur MULTON envoie désormais aux OS l'ordre du jour des réunions élargies qui se tiennent chaque mois à date fixe. Un relevé de décisions du CHSCT est également communiqué.

L'ISST indique que l'ordre du jour du CHSCT doit être préparé par le secrétaire et reçoit l'assurance que c'est bien le cas.

#### **AFFICHAGE des NOTES de SERVICE**

Monsieur MULTON demande si des difficultés sont encore rencontrées s'agissant des notes de service. Il informe avoir fait en sorte que ces notes soient numérotées et sollicite des remarques sur leur diffusion.

FSU relève que beaucoup d'agents ne les ont pas et suggère, par exemple, de les afficher à la cantine.

L'ISST observe qu'il doit y avoir des panneaux d'information.

Monsieur MULTON indique qu'il existe les panneaux syndicaux et les panneaux du CHSCT, mais qu'ils sont destinés à d'autres informations que les notes de service.

L'Adj SG dit qu'il est possible d'en ajouter un.

Monsieur MULTON demande si l'envoi électronique des notes de service à l'ensemble du personnel serait une bonne solution.

FSU répond que c'est en théorie très bien, mais que tout le personnel ne les lit pas.

Monsieur MULTON se demande s'il est nécessaire que l'ensemble des agents du Musée les reçoivent. Il est essentiel que le personnel d'accueil et de surveillance en soit destinataire. S'il y a des problèmes de circulation de ces notes, c'est le moment de le dire, car ces notes ne concernent pas que les transferts ou les arrivées de stagiaires. Il y a aussi des sujets d'organisation pratique, de sécurité.

SUD souhaite, s'il y a des panneaux d'affichage, qu'il en soit installé un à l'entrée de la base vie du domaine.

L'Adj SG répond que pour le Domaine, un envoi par mail devrait suffire.

SUD rappelle que tout le monde ne regarde pas les mails, comme le disait à juste titre FSU.

L'ISC relate que, pour ce qui est de son service, un panneau d'affichage permet aux agents d'avoir accès aux notes qu'ils pourraient ne pas avoir reçues par mail.

L'Adj SG, pour avoir fait récemment deux ou trois notes de service récemment, indique en avoir affichée une au secrétariat et en avoir donné une au PC, sachant qu'elles sont consultables par le réseau, dans le fichier « secrétariat ». Toutes les notes y sont par conséquent visibles par chacun. Toutefois, comme tous les personnels passent par la passerelle, il est possible d'y installer un panneau destiné aux notes de service.

FSU n'est pas certain qu'il y ait la place d'installer un panneau.

Monsieur MULTON a l'impression que l'administration a fait beaucoup d'efforts pour diffuser les notes de service au cours des dernières semaines. S'il faut un panneau supplémentaire, ce n'est pas difficile, mais il ne voit pas à quel endroit l'installer à part la cantine.

### **VESTIAIRE FEMMES**

Concernant l'extension des vestiaires, Monsieur HAUCHECORNE indique qu'à l'issue de la phase de concertation, différentes configurations ont été envisagées et une entreprise a été reçue très récemment.

L'AP confirme qu'il a été fait appel à un bureau d'études pour étudier la faisabilité du projet. Le local est situé derrière le PC et dispose d'une mezzanine. Il a été proposé d'augmenter la surface utile pour les agents de nuit et pour les vestiaires en agrandissant cette mezzanine jusqu'à la fenêtre, ce qui ferait gagner environ 5 m<sup>in 2 s</sup>.

Monsieur HAUCHECORNE souligne le paradoxe qu'il y a à faire faire une étude pour une si petite surface. Le Musée paraît très grand et semble disposer d'une grande superficie, mais il est à la recherche du moindre mètre carré. Il n'est pas possible de s'engager dans l'agrandissement de la mezzanine sans maîtrise d'ouvrage, pour des raisons de solidité des structures. L'idée la plus satisfaisante lui paraît, dans un premier temps, de rénover l'existant. Il sollicite le point de vue des organisations syndicales.

FSU observe que le lino mérite d'être remplacé et qu'il serait souhaitable de commencer par là.

### **REFECTOIRE**

Monsieur MULTON évoque l'extension du réfectoire, qui est une question récurrente présentant des enjeux en termes d'occupation de l'espace. Le réfectoire n'absorbe pas toujours de manière systématique les besoins. Des évolutions devraient avoir lieu, qui prioriseraient évidemment les agents d'accueil, mais le projet n'a pas avancé récemment. De fait, les agents d'accueil sont plutôt localisés vers la salle de repos, en partie. Des mobilités de personnel vont intervenir, qui vont avoir des incidences. Il est rappelé que l'ensemble des personnels et agents de l'établissement a l'opportunité d'aller déjeuner au cadastre, qui est un service de l'État permettant cet accès pour un prix raisonnable.

Monsieur MULTON souligne que cette note est toujours d'actualité pour les agents postés et qu'il se montre vigilant sur cette question de l'extension du réfectoire.

### **ATELIER du SERVICE JARDINS**

Concernant l'équipement du service jardin, Monsieur HAUCHECORNE informe que les devis lui sont communiqués régulièrement par le chef de ce service. Celui-ci s'est mis en conformité avec la législation sur les désherbants ; des réparations à hauteur d'une dizaine de milliers d'euros ont été engagées sur le matériel lourd (tracteurs) afin de pouvoir commencer la saison. Quelques prestations sont externalisées, mais l'administration ne souhaite pas aller plus loin dans le sens de l'externalisation. Elle souhaite au contraire garder le pilotage en direct par les jardiniers sous la responsabilité de leur chef de service.

L'atelier est un sujet sérieux, confronté à deux problèmes. Le premier est un étau posé sur un madrier lui-même posé sur l'établi. Il a été convenu avec les équipes de ne pas utiliser cet étau dans ces conditions risquées. Monsieur HAUCHECORNE préconise en revanche le vissage de l'étau à même l'établi. Le second est en voie de résolution puisque les étagères ont été montées de belle manière par un collègue, ce qui représente une étape dans l'organisation du rangement. Il reste la question du gainage de la cheminée lors des travaux réalisés sur maîtrise d'ouvrage. Le conduit n'ayant pas été chemisé, des écoulements s'accumulent au rez-de-chaussée pour former cette « piscine » évoquée précédemment. Sous cette réserve, l'atelier a connu des avancements de valeur.

SUD confirme que c'est fini, c'est propre, et que tout le petit matériel est rangé grâce aux étagères récupérées et fixées. L'atelier reste en attente de tables, d'établis et d'armoires.

FSU demande si une liste des besoins en mobilier a été établie.

### **ECLAIRAGE du HANGAR et de la RESERVE**

SUD répond par l'affirmative. Cette liste a été établie il y a un an. En réponse à une demande de précisions de Monsieur MULTON sur l'éclairage du préau, il informe être en attente d'un devis par l'entreprise en charge de travaux sur le hangar, le préau attenant, l'atelier ainsi que le bureau qu'il occupe, où l'éclairage est dans le dos de la personne qui travaille.

Monsieur MULTON demande quel était l'objet de la demande concernant les vélos.

Monsieur HAUCHECORNE répond qu'il s'agit de protéger les vélos des vols en les plaçant sous un abri approprié. Beaucoup d'agents ont été victimes du vol de leur vélo. Cet abri référence pourrait être placé sur l'ancienne plateforme en ciment au fond des serres par exemple.

Monsieur MULTON demande des précisions sur les circonstances des vols.

L'ISC répond qu'un vol a été commis en période nocturne. Une série de vols de vélos appartenant au public a été commise sur le pont. Les coupables ont été identifiés grâce à une vidéo de surveillance transmise à la police.

Monsieur MULTON évoque, dans le tableau de suivi, le sujet des registres réglementaires et demande si la note attendue a été réalisée.

L'AP répond par l'affirmative. Cette note doit être diffusée.

#### **KITCHENETTE AGENTS de NUIT**

FSU demande où en sont les travaux à la cantine des agents de nuit.

Monsieur HAUCHECORNE informe que la hotte a été installée. Il faudrait réagencer les locaux de la base vie nuit, où il n'y a pas d'aération. En réponse aux remarques de FSU sur ce local, il précise qu'il faut effectivement une hotte et une plaque.

L'ISC dit qu'il faut tout revoir et envisager une installation toute faite, du type de celles qui équipent les chambres d'étudiant intégrant un réfrigérateur, des plaques et un évier, aux dimensions de l'espace à aménager.

Monsieur HAUCHECORNE demande que les dimensions soient prises afin de trouver un équipement complété par une hotte.

FSU demande par où se ferait l'évacuation de la hotte.

L'ISC précise qu'actuellement, il y a juste un trou et qu'il faut réfléchir à un système d'aération et d'évacuation de la hotte.

FSU ajoute qu'il y a aussi un problème de hauteur par rapport aux plaques.

Monsieur HAUCHECORNE indique qu'il faut être aux normes de ce point de vue pour aménager une cuisine à cet endroit. Si celui-ci n'est pas aux normes, il faudra à ce moment là déporter la cuisine près de la cantine de jour.

Monsieur MULTON conclut qu'il faut faire une étude globale en profitant de cette période de fin de travaux pour mettre en place un équipement fonctionnel.

#### **VELOS**

SUD demande au secrétaire général s'il a vérifié la faisabilité des travaux du garage à vélos comme l'indique le tableau de suivi.

Monsieur HAUCHECORNE répond que des devis lui ont été présentés sur ces locaux. Plusieurs possibilités sont envisagées.

L'ISC précise qu'il peut s'agir de grilles fermées ou de locaux ouverts, selon les solutions proposées par les entreprises. L'électricité est déjà disponible sur place. Il faut décider de l'emplacement des vélos et des deux véhicules à mettre en charge.

SUD comprend que c'est en cours.

Monsieur HAUCHECORNE rectifie ce point, car il ne dispose pas de tous les devis. Un système avec des grilles a été envisagé, qui semblait satisfaisant, car il pouvait prendre place sur la chape de ciment située à l'extrémité des serres.

L'ISC rappelle qu'il avait publié une offre il y a quelques mois et qu'il avait reçu des propositions de 7 ou 8 entreprises. Il faut désormais choisir entre ces descriptifs de travaux le dispositif qui correspond le mieux aux besoins.

Monsieur MULTON indique qu'il faut aussi décider des travaux en fonction des urgences.

CGT rappelle que la porte de la base vie a été fracturée quelques jours auparavant, ce qui peut démontrer qu'il y a une urgence sur la protection de cet endroit.

Monsieur MULTON demande s'il est prévu une alarme.

L'ISC précise que l'espace est en bordure de forêt, non protégé par le système de sécurité et la présence 24/24 des agents de sécurité.

Monsieur HAUCHECORNE indique que la question de l'asservissement pose une difficulté dans la mesure où lorsqu'un signal d'alarme serait transmis au PC, le délai d'intervention serait trop long. Il est donc envisagé des systèmes mécaniques pour pallier cet inconvénient de manque de vision et de délai d'intervention, dont ce système de grille.

SUD y ajouterait une boîte à clés sécurisée.

Monsieur HAUCHECORNE indique travailler sur ce sujet. La boîte à clés de la bibliothèque pourrait faire l'objet d'un redéploiement et d'une réutilisation vers la base à vie. Il est facile d'accéder à cette proposition assez rapidement.

#### **DOTATION et son NETTOYAGE**

Monsieur MULTON évoque ensuite les dotations vestimentaires, en débat lors du dernier CHSCT, pour l'ensemble des services.

Monsieur HAUCHECORNE indique qu'il est proposé, outre les collègues de l'accueil et de la surveillance, d'étendre le dispositif à deux personnes, le responsable courant fort/courant faible et la personne en charge de la menuiserie et de l'aménagement intérieur du Musée. Il est aussi question questions d'équiper les jardiniers, en lien avec la société CLEAN WAY qui présente l'avantage de moduler son offre grâce à un système de cartes.

Monsieur MULTON sollicite des observations.

L'Adj SG indique qu'il n'y a pas de difficulté à ajouter ces agents sur la carte. Il faudrait déterminer les types de vêtements qui leur sont utiles, par agent et par service. La périodicité du changement de vêtement est mensuelle, il existe une grille.

L'ISC précise que pour les agents de surveillance, il n'y a pas de règle périodique, mais un dispositif d'acquisition de points, attribués effectivement mensuellement. Il faut utiliser les vêtements chaque mois, sinon les points ne se reportent pas. Il faut aussi absolument que le type de vêtement soit mentionné, car une parka ne représente pas le même nombre de points qu'une veste ou un pantalon.

Monsieur MULTON demande si cette grille est portée à la connaissance des chefs de service concernés.

L'Adj SG répond que ce n'est pas le cas actuellement, mais qu'il est possible de le faire s'il le faut.

L'ISC indique que pour l'instant, au niveau du service de surveillance qui est le seul à pratiquer ce système, il y a 39 points. Tous les agents ont reçu en même temps leur carte, avec les points utilisables pour une veste, etc. Le système est donc connu des agents de surveillance, qui n'ont pas la possibilité de faire nettoyer qu'un certain type de vêtements, qui se rapportent à leur mission. Il n'est pas possible de faire une simple demande de carte supplémentaire à 39 points pour tout le monde, car il n'est pas sûr que certains personnels aient besoin de déposer un costume tous les mois. Le système de pressing, par ailleurs, n'est pas forcément le même selon les vêtements.

Monsieur MULTON conclut qu'il est donc possible de répondre qu'une note de service sera envoyée sur ce sujet et que les chefs de service concernés seront sollicités afin de déterminer la typologie des vêtements de travail concernés par un nettoyage régulier et sa périodicité.

#### **ECLAIRAGES des LOCAUX du SCN**

Le point suivant est l'éclairage des locaux de travail, Musée et Domaine. Monsieur MULTON rappelle l'existence de l'audit électrique concernant les tableaux, le TGBT, etc. Il avait aussi été fait états du centre de ressources documentaires. Des instructions ont été données afin de faire réaliser sur les crédits 2017 la mise en lumière en interne de cet espace, qui sera inauguré à la fin de l'année et qui portera désormais un nom. Monsieur MULTON demande s'il existe d'autres urgences concernant l'éclairage des espaces de travail.

L'ISC signale qu'à la cantine de nuit, il y a un éclairage dans chacune des alcôves, mais il est extrêmement puissant et sans possibilité d'en varier l'intensité.

FSU ajoute que l'agent qui se repose en haut est obligé de redescendre l'escalier dans le noir. Il faut éclairer l'escalier.

Monsieur MULTON note qu'il y a donc deux sujets concernant les agents de nuit, notamment l'éclairage. Le sujet suivant est le réseau informatique, dont il a déjà été question. La plupart des services producteurs de données importantes et sensibles ont été équipés de disques durs externes, mais cela devient compliqué s'ils ne se décident pas de reprendre le serveur, sachant que le parc a été quadruplé depuis la création du serveur. Dans l'audit réalisé en janvier, cette obsolescence informatique est soulignée et identifiée.

## **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

À propos du diagnostic sur la prévention des risques psychosociaux, l'AP informe qu'un prestataire a été retenu. Ce diagnostic s'inscrit dans la continuité de l'évaluation des risques professionnels et notamment la mise à jour du document unique. Il sera découpé en quatre phases, un prédiagnostic sur le site, puis la diffusion d'un questionnaire en ligne aux agents, confidentiel et anonyme, suivie d'une phase d'entretiens individuels avec les agents qui le souhaitent ou qui travaillent dans des unités identifiées comme présentant des risques. La dernière phase sera la restitution, après analyse de l'ensemble des données, et enfin, la proposition d'un plan de prévention. Cette mission demande la mise en place d'un comité de pilotage, dont devrait faire partie le secrétaire permanent du CHSCT ou son adjoint. La discussion est ouverte sur la constitution de ce comité.

L'ISST constate que la méthodologie présentée est habituelle. Les entretiens ménagés pour compléter le questionnaire sont utiles afin que les agents aient la possibilité de s'exprimer. Une autre méthodologie en vigueur dans les Musées consiste à ne prévoir que des entretiens par tirage au sort dans chaque service, sachant que les agents non tirés au sort ont la possibilité de s'exprimer sur leur propre initiative. Comme pour le document unique, la prévention des risques psychosociaux implique que la direction fasse des choix et donne l'impulsion pour les mettre en œuvre. Le prestataire ne fait qu'une proposition. L'ISST demande des précisions sur le calendrier.

L'AP répond que la procédure de diagnostic commence le 14 mars.

L'ISST propose de participer volontiers au comité de pilotage, en fonction des dates et de ses disponibilités.

Monsieur MULTON souscrit à cette proposition et se réjouit du diagnostic réalisé prochainement.

## **MEDECIN de PREVENTION**

FSU suggère la participation d'un médecin de prévention, tout en sachant que le poste est vacant.

Monsieur HAUCHECORNE informe qu'en l'absence du médecin de prévention, il est préconisé une solution de nature à faire appel à un prestataire. Un cabinet a été préconisé, avec lequel il sera donné suite dans la mesure où le Musée n'est pas un site parisien.

L'Adj SG confirme que la sollicitation de ce cabinet est en cours. Elle remplit à son intention un fichier avec la date d'embauche de tous les agents.

Monsieur MULTON souligne l'importance de cette information et sollicite d'autres observations sur le comité de pilotage.

FSU demande à qui doivent s'adresser les agents ayant des difficultés à remplir le questionnaire.

L'AP répond qu'ils doivent s'adresser à la psychologue qui se rendra disponible à cette fin.

Monsieur HAUCHECORNE explique qu'il est essentiel qu'il s'agisse d'une personne complètement neutre par rapport à l'établissement, en cohérence avec le recours à un cabinet extérieur.

L'ISST ajoute que le questionnaire de base est assez adapté au fonctionnement de l'établissement, et que quelques questions plus particulières peuvent être posées en fonction des services. Il serait souhaitable qu'une information soit faite préalablement.

Monsieur MULTON répond qu'il en sera fait état en réunion élargie.

Monsieur HAUCHECORNE ajoute que la méthodologie sera davantage explicitée à cette occasion et sollicite des observations complémentaires sur ce comité de pilotage des risques psychosociaux.

L'ISST demande si un questionnaire papier, en plus du questionnaire informatique, est prévu pour les personnes n'ayant pas d'ordinateur de travail.

FSU ajoute qu'ainsi, les agents pourraient remplir le questionnaire chez eux tranquillement.

L'AP répond que cela est prévu.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur MULTON demande sur quoi porte la question des consignes pour le personnel et le public

L'ISC répond qu'il s'agit des consignes de sécurité, imprimées depuis des années, qui évolueront au fur et à mesure des différentes installations et sur lesquelles il faut travailler. Cela va être complètement modifié avec le règlement intérieur.

À propos de la sûreté du domaine, Monsieur MULTON constate que la formation a eu lieu, mais que de nouveaux agents sont entrés en fonction. Leur formation rentrera dans le cadre du plan de formation 2017.

### **FICHES de POSTE**

S'agissant du règlement intérieur, Monsieur HAUCHECORNE informe que la prochaine réunion du secrétariat général avec les services « jardins » et « accueil et surveillance » évoquera ce point, ainsi que les définitions de fiches de poste. Le règlement intérieur prendra appui sur les nouveaux horaires du domaine, à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Monsieur HAUCHECORNE note que les grilles du domaine représentent un budget de 160 000 €, mais l'urgence de la situation implique des travaux à horizon septembre 2017, sans attendre un financement sur plusieurs années. 1,1 million de visiteurs passent chaque année par la grille d'entrée (coût évalué à 13 000 €) qui est donc une priorité qui sera financée dès cette année sur le budget de fonctionnement. Les autres grilles (145 000 €) ne présentent pas le même degré d'urgence et attendront. Il est important de décider d'un calendrier des travaux à réaliser sur la grille du château par l'entreprise GALOPIN, en évitant les périodes d'affluence du public. La dépose des vantaux est indispensable pour réaliser ces travaux.

SUD demande des précisions sur la dépose des vantaux.

Monsieur HAUCHECORNE précise que l'entreprise GALOPIN, qui travaille avec le Louvre, a du savoir-faire en la matière et sera retenu pour réaliser les travaux. Les vantaux seront déposés pour sécuriser l'entrée du musée.

### **ACCES SECRETARIAT**

À propos de l'accès des agents du domaine au secrétariat général et à l'administration, l'ISC explique que ces personnels, comme les jardiniers, ne disposent pas de cet accès.

Monsieur HAUCHECORNE rappelle que cela a été demandé lors du dernier CHSCT et demande quelle suite a été donnée. Il est répondu que lorsque ces personnes ont besoin de s'adresser au secrétariat, elles prennent rendez-vous et viennent.

### **FORMATIONS sur SITE**

À propos des formations sur site, Monsieur MULTON indique être en train de travailler à une formation sur l'histoire du site et des collections. Elle a déjà eu lieu en 2012-2013 et concerne l'ensemble des agents. Monsieur MULTON assumera en grande partie cette formation, prévue au printemps 2017, à la lumière des recherches récentes.

L'ISC précise les dates de cette formation (24 et 25 avril pour l'histoire du château et du domaine, 9,10 et 11 mai pour l'histoire des collections).

FSU signale qu'il existe des formations CHSCT obligatoires de cinq jours pour les membres du CHSCT, ainsi que deux jours de formations RPS faites par le ministère.

### **PLOMB et AMIANTE**

L'AP présente le sujet relatif à l'amiante. Le diagnostic a été présenté lors du CHSCT de décembre. Elle est en attente de devis sur le désamiantage de zones concernant à la fois le château, quelques logements de fonction et les serres.

Monsieur HAUCHECORNE communique quelques informations à propos du plomb, sachant que comme pour l'amiante, le Musée est dans une logique de prévention. Différents tests ont été réalisés fin 2016, qui ont révélé de possibles interactions avec d'autres chantiers ; des tests complémentaires ont conduit à faire un cloisonnement pour rendre plus étanches les zones de chantier attenantes au Musée de manière à mettre celui-ci en conformité avec la législation en vigueur. Il existe deux sources de plomb : la coactivité avec un chantier ou bien les peintures au plomb qui s'écaillent dans les zones de réserves, qui ne sont jamais nettoyées. L'accumulation d'éclats de peinture au plomb devra faire l'objet d'un nettoyage très particulier, avec un cahier des charges spécifique et par des entreprises spécialisées. Monsieur HAUCHECORNE souligne avoir particulièrement insisté lors des réunions de chantier sur le cloisonnement étanche de ces derniers afin de protéger les espaces muséographiques. Dans des logements de fonction inoccupés, un dallage en amiante a été signalé, il devra être enlevé. Des tests sur le plomb se sont avérés négatifs dans le bureau du responsable courant fort/courant faible. Dans les réserves, l'intervention d'une entreprise spécialisée est réglementairement indispensable.

Monsieur MULTON explique que le Musée a vocation à enrichir ses collections et leur exposition au public. Les salles de réserve ne présentent actuellement pas de qualités ergonomiques. Il est temps de faire du Musée un établissement bénéficiant d'outils de conservation et d'accueil du public à la hauteur de son projet. S'ajoutent à cela des sujets relevant de la santé et des conditions de travail. Les locaux de travail seraient à cette occasion plus adaptés. Monsieur MULTON tenait à insister sur cet aspect de la santé au travail, car il a tout à fait conscience que les espaces de réserve sont dangereux à plusieurs titres, notamment pour les agents de nuit qui font les rondes. Le sujet est entre les mains de la DMF, dans le cadre d'une étude générale sur les réserves des Musées nationaux.

L'ISST constate, sur la base du rapport, que deux sources de pollution sont identifiées : le chantier des façades d'une part et les peintures, particulièrement dans les réserves, d'autre part. Normalement, le chantier des façades est clos et indépendant. L'OPPIC doit donc anticiper, avec son coordonnateur santé, tous les risques liés à cette activité et au premier chef les risques liés à la présence de plomb. Cela a sans doute été fait, mais le chantier censé être clos et indépendant ne l'est pas. Concernant la peinture au plomb, recommande d'être très prudent dans les interventions, soit en demandant une petite étude complémentaire sur le type d'intervention à réaliser, soit en voyant directement auprès des entreprises spécialisées les détails de l'intervention.

Monsieur HAUCHECORNE explique que le risque est de contaminer une autre pièce par dispersion de poussière par exemple. Il demande si l'ISST connaît une entreprise à laquelle auraient fait appel d'autres établissements.

L'ISST répond par la négative.

SUD soulève la question des réseaux d'eau en plomb. On en trouve encore dans le parc, comme les anciens réseaux des jardins anglais.

L'ISST demande si le Musée emploie des fontainiers.

SUD répond par la négative. Il fait appel à des prestataires extérieurs lorsque les réseaux sont endommagés et leur demande systématiquement d'évacuer ces réseaux, sans savoir si le plomb est traité correctement par ces entreprises.

Pour cette raison, SUD demande si le Musée ne peut pas se préoccuper du devenir de ces déchets.

L'ISST répond que ce n'est pas le cas, mais que le Musée n'est juridiquement responsable que de ce qui se passe sur son territoire, non de ce qui se passe après.

## **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur MULTON souhaite évoquer l'ergonomie des postes de travail, notamment à la bibliothèque.

Monsieur HAUCHECORNE précise qu'il s'agit de mieux orienter un poste de travail pour que son titulaire, à l'instar de son collègue, soit en situation d'accueil du public. Le chef de service estime à raison que les postes de travail de ces deux agents sont à revoir afin d'être dans une posture plus en phase avec l'accueil du public. Le problème consiste à trouver une place à chacun d'eux dans ce but, tout en surveillant. Il est possible de ramener un poste à une place plus centrale à la table principale, en bout de table, mais l'autre implantation n'est pas encore identifiée. C'est une solution d'ensemble qui doit prévaloir, à l'image de ce qui a été réalisé à l'accueil des archives. En attendant, la configuration de l'accueil n'est pas optimale. Le chef de service doit pouvoir mettre en place un dispositif en accord avec le service de surveillance.

Monsieur MULTON demande aux membres du CHSCT si d'autres sujets leur paraissent devoir être évoqués.

## **MOBILIER AGENTS d'ACCUEIL JOUR et NUIT**

FSU souhaite évoquer le mobilier des agents d'accueil jour et nuit, entrée, w.c., salle de repos.

Monsieur HAUCHECORNE informe avoir reçu la veille un prestataire qui a présenté des modèles

correspondant exactement à ce qui est actuellement mis à la disposition des services concernés. Il estime que l'administration du Musée doit s'effacer pour laisser les utilisateurs évaluer ce mobilier. Des fiches techniques seront fournies et un showroom permet de voir ce mobilier si une commande devait être honorée. D'autres commandes peuvent être honorées sans passer par le showroom, comme les commandes de chaises, dont le prix est modique et qui présentent l'avantage de changer le dispositif actuel. Monsieur HAUCHECORNE rappelle qu'une demande en ce sens avait été faite il y a déjà un certain temps, à laquelle il n'avait pas pu donner suite. Il suggère de transmettre les fiches techniques aux collègues à l'origine de la demande. La direction du Musée a bien insisté sur ses propres critères d'exigence et il s'agit de choisir du mobilier qui soit opérationnel. Dans ces conditions, la demande ne devrait pas rencontrer de grandes résistances et il devrait être possible d'y donner suite. Les seuls éléments vraiment coûteux sont les deux fauteuils qui équiperont le PC.

L'ISC demande quel est le montant de l'enveloppe.

Monsieur HAUCHECORNE avisera, car ce n'est pas un sujet en soi. L'essentiel est de renouveler le mobilier existant, sans oublier que l'on n'avait pas lésiné sur le prix lors de l'achat des deux fauteuils du PC, utilisés 24 heures sur 24, de jour comme de nuit. Le Musée avait choisi les fauteuils les plus chers, à raison puisqu'ils se sont révélés très résistants. C'est au moins l'équivalent qui est souhaité.

FSU précise que les fauteuils actuels ont 8 ans et qu'ils sont utilisés 24 heures sur 24. Un point important dans le choix devra être la facilité d'entretien.

Monsieur HAUCHECORNE répond avoir précisément insisté sur ce point. S'agissant de la literie de nuit, il informe être dans une phase de commande, l'Adj SG précisant que l'ensemble de la literie doit être renouvelé cette année. C'est une année de commandes pour la surveillance, à la fois pour la literie et pour la dotation vestimentaire (les manteaux). C'est intégré au plan de charge.

FSU demande s'il est prévu d'acheter les mêmes matelas pour tout le monde.

Monsieur HAUCHECORNE répond par la négative. Il y a des lits pliables.

L'ISC confirme qu'une réunion s'est tenue la semaine précédente et que la remarque avait été faite. Les lits pliables nécessitent des matelas appropriés.

## **TOILETTES PUBLIC du PARC**

FSU évoque ensuite les w.c. publics du parc.

Monsieur HAUCHECORNE informe que depuis le départ à la retraite de la personne gérant les toilettes, la guérite est vacante. Il a été demandé au cabinet MARTIN d'instruire un projet. A priori, celui-ci ne pourra pas, pour des raisons de délais, être concrétisé pour la saison estivale pour ce qui est des toilettes. Une réunion a été organisée afin de proposer une solution provisoire consistant dans des toilettes foraines en attendant la réhabilitation issue du projet du cabinet MARTIN, il est normalement assez rapide de les aménager. Monsieur HAUCHECORNE rencontre dans la semaine le Centre des Monuments Nationaux. Il sera étudié la possibilité d'étendre la concession de ces toilettes, à titre gracieux ou contre une rémunération minimale. Le sujet est important, car le pic de visiteurs peut atteindre 17 000 personnes le 14 juillet.

À propos des toilettes foraines, Monsieur HAUCHECORNE précise qu'il faut agir dans le respect des contraintes liées aux monuments historiques.

SUD déclare prendre date, car il se peut aussi que cet aménagement soit assez long.

Monsieur MULTON dit qu'il faut effectivement anticiper les choses. Une demande est faite sachant que les toilettes publiques ne sont pas les toilettes du Musée. Instruction est donnée aux agents d'accueil postés à l'entrée de refuser les toilettes du Musée aux personnes qui ne visitent pas le Musée.

FSU observe qu'il est difficile de refuser systématiquement cet accès.

Monsieur MULTON précise que des toilettes publiques existent en gare RER.

SUD suggère que les agents puissent indiquer au public que des toilettes sont à leur disposition.

Monsieur MULTON et Monsieur HAUCHECORNE expliquent être confrontés à une situation de non-droit par inadéquation du droit. Il existait un occupant sans titre dans le Domaine, qui avait dépassé l'âge légal de départ à la retraite. Il était installé depuis une dizaine d'années dans une concession sans qu'aucun titre de concession n'ait été établi et ramassait des pièces jaunes sans aucun contrôle, tout en étant collaborateur occasionnel de l'État. La situation était donc très paradoxale, d'autant plus que la société de nettoyage du Musée nettoyait régulièrement les toilettes du domaine. Il est plutôt satisfaisant de pouvoir mettre fin à cette situation. Dans la perspective de la saison, le Musée sélectionne dès maintenant des blocs sanitaires provisoires.

#### **BADGES et CLES**

FSU évoque enfin les badges et les clés, dont il a déjà été question. Il demande où en est ce sujet.

L'ISC répond qu'une réflexion globale se met en place afin de mettre à jour toutes les installations avant de se lancer à investir dans un système de badges.

Monsieur MULTON souligne que cela représente un budget non négligeable. Le Musée, sur la base de l'audit, a beaucoup investi depuis 2013 dans le Domaine de la sécurité. Un certain nombre de procédures ont été mises en place et le Musée continue à y travailler, notamment pour les clés de réserves. En revanche, le reste représente un investissement lourd, qui a été demandé.

#### **LOGEMENTS**

Monsieur HAUCHECORNE précise qu'il a été attribué au Musée, au titre de l'investissement, une somme de 50 000 €, sachant que la priorité sera donnée à la réhabilitation des logements les plus dégradés. Ce qui n'a pas été obtenu en budget initial sera obtenu en gestion, au terme d'échanges sur ce point avec l'administration centrale, qui connaît les besoins du Musée.

### **Point 3 : Registres (RSST Musée et Domaine, RDGI)**

#### **CHAUFFAGE MUSEE, THIERS et BASE VIE DOMAINE**

Les membres du CHSCT passent en revue le registre RSST, qui concerne, notamment pendant la période hivernale, le chauffage dont il a été longuement question par ailleurs. FSU fait lecture des remarques concernant la différence de température entre différentes salles et leurs accès. Concernant les ateliers pédagogiques, Monsieur HAUCHECORNE explique que les ventilateurs ne fonctionnaient plus et qu'il devra être procédé à des redéploiements avec les souffleries en attendant les travaux définitifs sur le chauffage.

En réponse à une question de Monsieur MULTON, CGT explique que toute la galerie est chauffée par un système situé dans les portiques en bois qui séparent la galerie de l'accès culturel et de la boutique. C'est tout le système qui est en panne.

Monsieur MULTON insiste sur le fait que les problèmes de chauffage évoqués auparavant n'étaient pas liés à l'exposition et rappelle que la température extérieure était de moins 20 degrés le matin le 26 janvier, date à laquelle de nombreuses remarques ont été consignées sur le registre.

CGT rappelle de son côté que c'est aussi la période où il n'y a pas eu de chauffage pendant cinq jours, pour d'autres raisons certes, mais toujours est-il que les agents ont eu froid et précise que la première alerte a eu lieu le 7 décembre et dit que c'était typiquement lié au fait que le chauffage avait été coupé dans la salle d'exposition.

CGT demande quand a été faite la réparation sur la CTA.

Monsieur HAUCHECORNE répond que l'entreprise n'a pas pu intervenir tout de suite et qu'il y a eu, là aussi, du retard.

CGT dit que tout ce secteur a été paralysé pendant plusieurs mois en raison d'une conjonction de problèmes et qu'il a été remis en service en janvier.

Monsieur MULTON observe que cela correspond à la période où ont été reportées les observations du personnel.

FSU pense qu'il existe rue Thiers aussi un problème de sonde extérieur qui ne fonctionne pas et de thermostats manquant.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que cette absence de sonde extérieure pour moduler le chauffage en fonction des changements climatiques et l'absence de thermostat aboutissent à l'arrivée à une impossibilité de régler le chauffage à une température souhaitée.

FSU demande si les souffleries seront posées à ras le sol ou un peu surélevées.

Monsieur HAUCHECORNE indique qu'elles ne peuvent pas être posées sur de la moquette, mais sur de la pierre, à moins de leur fournir un autre socle.

CGT demande quel âge a la chaudière au fuel.

Monsieur MULTON et CGT reviennent sur la journée du 26 janvier, marquée aussi par une réunion de service à la demande des agents (cf. page 64), ce que confirme Monsieur HAUCHECORNE.

FSU lit ce passage du registre, dont il ressort que les agents demandaient depuis un mois que les salles 1, 4,16 et 19 soient chauffées, car il y avait un problème de chauffage depuis l'ouverture de l'exposition.

CGT indique, pour information, que le 26 janvier il faisait moins 4 degrés le matin et plus 2 degrés l'après-midi et que la grosse période de froid était donc passée.

Monsieur HAUCHECORNE dit qu'il faisait quand même froid et qu'à cela s'ajoute le sujet du froid

ressenti, en raison de l'appel d'air de la porte-cochère qui donne plein ouest, face aux vents dominants.

Pour Monsieur MULTON, la première réponse apportée est les équipements dont il a déjà été question et qui seront amplifiés l'année prochaine. La deuxième réponse réside dans les besoins de conservation préventive des collections empruntées, dont certaines sont très sensibles aux évolutions hydrométriques (mobiliers de la préhistoire par exemple).

CGT souligne que c'est aussi le cas pour les objets des propres collections du Musée, ce dont Monsieur MULTON est d'accord.

Monsieur HAUCHECORNE dit que la saison de prédilection pour les expositions temporaires aurait donc avantage à être décalée dans le temps.

CGT avance que l'autre solution serait de trouver un système de régulation efficace, ou alors un système de vitrines climatisées, par exemple pour les objets organiques et rappelle que dans les plans d'avenir, la salle d'exposition ne sera plus localisée au même endroit et que le problème est sans objet.

#### **ABF et OPPIC**

Monsieur MULTON dit que la chaufferie est située juste en dessous de cette salle d'expositions temporaires, qui est la zone la plus impactée par la coupure. Après une phase intermédiaire, le long terme porte sur un nouvel espace d'accueil et le dispositif Vigipirate à intégrer. Tel est le contexte qui préside à la création de l'escalier et des nouvelles circulations qu'il permettra. Ce projet, confié à Monsieur Régis MARTIN, et ses incidences seront présentés à l'ensemble des agents au mois d'avril, c'est-à-dire avant la prochaine réunion du CHSCT. Monsieur MULTON annonce qu'il demandera à Régis MARTIN, architecte en chef des monuments historiques, de présenter ce chantier lors de cette séance, le cas échéant avec un expert de l'OPPIC, parce qu'il aura une incidence à moyen terme sur le fonctionnement même du Musée et à court terme sur les conditions de travail des agents en raison de nuisance qu'il occasionnera. Le chantier débutera début 2018. Il fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du CHSCT et, avant cela, d'une présentation à l'ensemble du personnel, expliquant les raisons de la création de cet escalier et pourquoi on a tant attendu, en lien avec les travaux de la chapelle et l'intervention de la Commission Nationale des Monuments Historiques.

#### **DEPLACEMENTS des PERSONNELS**

FSU, à propos de la fermeture de certains espaces, souhaite que soit traité l'emplacement des agents déplacés.

Monsieur HAUCHECORNE répond que c'est prévu. Tous les déménagements en cascade, dont certains ont commencé, seront évoqués. Certains conservateurs, aux immédiats abords du chantier à venir, ne pourront pas rester.

Monsieur MULTON note qu'on sort du sujet chauffage, mais que le Musée doit tenir ce premier engagement, sur des collections à sensibilité particulière, de préserver les objets. Or, dans cette salle d'expositions temporaires, compte tenu des conditions thermiques et hydrométriques, il est impossible d'accueillir des peintures, des arts graphiques et de l'organique. Cela préside déjà à l'idée qu'on doit faire évoluer cette situation.

FSU expose le fait que l'entreprise de nettoyage vide ses seaux dans les toilettes et les douches des vestiaires, au risque de les boucher.

Monsieur MULTON sollicite d'autres remarques sur l'observation du RSST.

#### **BASE VIE du DOMAINE**

Monsieur HAUCHECORNE dit que les problèmes se traitent en direct. Lorsqu'un sujet lui est soumis, il passe lui-même sur place. Le problème principal à la base vie, outre certaines malfaçons déjà évoquées auprès de l'OPPIC, est celui de l'établi et de l'étau qu'il faut impérativement visser dessus.

SUD tient à informer le CHSCT que lorsque quelque chose ne va pas, quelque agent que ce soit déclare d'emblée systématiquement que si le problème se posait au château, il serait réglé très vite. Lui-même explique régulièrement qu'une telle affirmation n'est pas fondée, mais il tient à en alerter l'administration du Musée.

Monsieur MULTON répond que depuis la prise de fonctions du nouveau secrétaire général, des réunions se sont tenues in situ.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que plusieurs réunions se sont tenues et qu'une autre est prévue le vendredi suivant. Le contact est permanent.

Monsieur MULTON souligne avoir à cœur de faire fonctionner les échanges. La liaison existe à travers le secrétariat général et les chefs de service. Il n'y a pas deux poids deux mesures sur de menus travaux et interventions. Il suffit que le fil soit maintenu, et il l'est.

Monsieur HAUCHECORNE estime même, que certaines choses sont allées beaucoup plus vite dans la base vie qu'au château. Il a mis un temps infini à honorer la commande, pourtant simple, du réfrigérateur de la cantine de jour. En revanche, la hotte de la base vie est allée beaucoup plus vite.

CGT dit que ce n'est pas de la faute des agents, mais convient que ce n'est pas non plus de la faute de l'administration.

Monsieur HAUCHECORNE reconnaît avoir tardé de son côté à honorer cette commande, sachant que les délais sont souvent dépendants d'agendas très chargés. Il tient à dire que le Domaine n'est pas la dernière roue du carrosse, mais qu'il est traité de manière égale au château.

SUD répond que ce n'est pas à lui que doit s'adresser ce propos.

Monsieur MULTON conclut que ce débat a déjà eu lieu. Il s'agit d'un seul et même établissement et il s'agit surtout, pour le Domaine national, d'investissements lourds à programmer, ce qui prend du temps. Il estime qu'on est loin du temps où, dans cette instance, les deux entités étaient en rivalité.

La réunion est suspendue à 12h45.

La réunion reprend à 14h06. L'ISST est absente à la reprise.

Monsieur MULTON constate que le quorum est atteint à la reprise de la séance et propose de reprendre l'ordre du jour.

#### **Point 4 : Accidents de travail, maladies professionnelles.**

Monsieur HAUCHECORNE informe de quelques petits accidents qui n'ont heureusement pas prêté

à conséquence : la chute d'un collègue dans la cour, ce qui s'est déjà produit et qui signifie que la cour, par temps de pluie, présente un risque aggravé par le port de chaussures à talons. Il demande si le CHSCT souhaite évoquer le sujet en tant que risque général, y compris pour le public donc, ou sous l'angle de la sécurité des agents lors de l'activité d'exploitation du Musée.

#### **PASSERELLE rue THIERS**

FSU estime que les deux aspects doivent être considérés et souhaite qu'y soit ajouté le problème de la passerelle, glissante elle aussi et dont le dispositif antidérapant est dégradé. Il est recommandé d'éviter les chaussures à talons et de marcher doucement.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que l'écartement des lames présente également une difficulté.

Monsieur MULTON rappelle que l'usage de la passerelle est réservé aux agents.

FSU explique qu'il existait avant un système de rainurage qui était efficace.

Monsieur HAUCHECORNE suggère de reprendre ce système de rainurage.

CGT explique qu'on était parti sur un autre système, dont on ne s'attendait pas à ce qu'il se détériore aussi vite.

L'AP informe qu'elle a demandé aux métiers du bois d'étudier un autre système.

CGT pense que les rainures ne régleront pas la totalité du problème, car il y aura toujours cet espace entre les lames, qui est une difficulté même sans talons et suggère d'examiner le cheminement des personnes qui empruntent la cour, ce qui est instructif : elles descendent l'escalier agence, traversent immédiatement jusqu'à la bordure en pavés au centre de la cour et suivent cette bordure afin de ne pas marcher dans les cailloux. Elles suivent un chemin détourné au lieu de traverser en droite ligne. S'agissant de la passerelle, il y a la possibilité de mettre des clous, comme cela a été fait à la BNF, c'est-à-dire des clous rayés sur toute la longueur qui empêchent de glisser. Cela n'était pas prévu au départ et a été mis en place après une série de glissades sur le sol en bois exotique.

L'AP indique de nouveau que les métiers du bois réfléchissent à un dispositif.

#### **TROTTOIR dans la COUR**

Monsieur MULTON, s'agissant du passage, se souvient de risques de chutes de pierre lorsqu'il a pris ses fonctions. Il suggère de faire une note recommandant d'éviter ce passage lorsqu'il pleut. La difficulté se pose surtout lors du déplacement d'œuvres ou d'objets pondéreux, ce qui oblige à emprunter ce cheminement. Cela l'amène à réfléchir à la cour, sur laquelle il n'a pas encore travaillé avec l'ABF. Une réflexion générale doit être menée avec lui sur le destin et le devenir de la cour. De gros travaux d'accessibilité seront réalisés et elle peut être utilisée pour l'organisation d'événements, mais il faut travailler à moyen terme sur un chemin, sachant qu'aujourd'hui il faut parer au plus pressé.

SUD estime qu'il faut déjà un autre revêtement, le gravier actuel étant trop grossier.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que la norme, pour ce type de bâti, est de la mignonnette et non pas du gravier épais. Ce gravier fin présente les mêmes qualités esthétiques. Il suggère par ailleurs de passer le râteau pour lisser l'effet visuel d'un ajout de gravier sur l'existant, dont la démarcation est perceptible depuis in point haut.

FSU estime que c'est une bonne idée, sauf que dans la pratique, on marche correctement sur le gravier jaune lorsqu'on traverse la cour à pied, alors que sur les graviers blancs un peu plus gros, on s'enfonce.

Monsieur MULTON rappelle que cet apport avait été fait en raison des travaux.

Monsieur HAUCHECORNE préconise de nouveau de la mignonnette, qui est un gravier arrondi, mais très fin.

SUD prévient qu'on s'enfonce toujours dans du gravier et que celui-ci peut se glisser dans les chaussures et être ramené à l'intérieur.

Monsieur HAUCHECORNE explique qu'il n'est pas possible de rajouter de la mignonnette par-dessus le gravier existant, car les graviers fins vont s'infiltrer vers le bas et les gros graviers ressortiront toujours. Il faut tout enlever avant de remettre de la mignonnette, sachant que si celle-ci n'a pas été utilisée plus tôt, c'est en raison de son prix, trois ou quatre fois plus élevé que celui du gravier existant.

Pour en revenir à l'ordre du jour, Monsieur MULTON dit que compte tenu des glissades constatées et d'un risque avéré, il est souhaitable de faire une note recommandant l'emprunt de la partie pavée en période de pluie.

FSU fait remarquer qu'une note de service ne s'adresse pas au public et que celui-ci continuera à marcher sur les trottoirs glissants.

Monsieur HAUCHECORNE souscrit à cette remarque.

Monsieur MULTON répond que lorsqu'il pleut, on peut espérer que le public passe par le couloir.

Monsieur HAUCHECORNE ajoute qu'en plus, le public est moins pressé que les collègues du Musée lorsqu'il se déplace. C'est en général lorsque les gens sont pressés qu'ils dérapent plus facilement. Il est noté que les enfants, eux, ont tendance à courir.

SUD souligne, pour en avoir parlé le matin même avec l'entreprise chargée de l'entretien de la cour, que le joint des pavés est un souci pour le désherbage. Plusieurs matériaux coexistent au sol (marbre, brique, pierre, ciment) et les produits à utiliser ne sont pas les mêmes, sachant que le Musée a le droit d'utiliser des biocides. Il suggère d'étudier l'usage d'une machine à vapeur, qui reprendrait cette dernière, ce qui éviterait aussi la mousse.

Monsieur MULTON se dit moins inquiet pour le public quand il pleut, sauf à sortir de l'escalier d'agence ce qui est le cas de certains visiteurs, qui sortent du parcours par cet escalier. Bordurer des limites s'annonce impossible. À moyen terme, dans le cadre d'une réflexion sur la cour, l'ensemble de ces problèmes pourra être repris.

#### **LONGUE ABSENCE d'un AGENT en NAS**

Monsieur HAUCHECORNE informe avoir reçu le rapport concernant le passage d'une collègue devant la commission médicale. Elle a demandé à l'administration centrale par courrier mis en copie à la CGT au niveau national et à l'administration du Musée la possibilité d'avoir un entretien. Monsieur HAUCHECORNE informe lui avoir répondu qu'il était tout à fait disposé à la recevoir

dans le cadre qu'elle proposait en intégrant l'équation personnelle du directeur de l'établissement. Il y aurait donc à cet entretien MM MULTON, HAUCHECORNE, l'ISC et une représentante CGT du Louvre souhaitée par l'agent en question afin de répondre aux questions de cette collègue, d'autant plus qu'avec les travaux à venir, le logement de fonction du château ne sera pas la zone la plus appropriée pour la tranquillité de jour. Des pistes de repli doivent être explorées, comme le demande cette collègue ainsi que, depuis la veille au soir, l'administration centrale qui préconise de trouver des logements de fonction rue de Pontoise ce qui montre qu'elle connaît très bien la géographie des lieux.

FSU demande des explications sur la présence de l'agent CGT du Louvre en tant que représentante centrale CGT.

Monsieur HAUCHECORNE répond s'agissant de la représentation syndicale. Autant il ne voit pas d'inconvénient à ce que la réunion accepte l'agrégation d'une personne supplémentaire à la demande de la collègue concernée. La présence d'une représentante syndicale nationale lui paraît donc tout à fait naturelle, sachant que lui-même a ajouté, comme conseil, que le directeur du Musée soit présent. En revanche, il ne voit pas l'opportunité de proposer la présence d'autres représentants syndicaux, qu'il s'agisse de la FSU, de la CGT ou de SUD, en tout cas dans le cadre statutaire normal qui préside à cette rencontre. Il précise avoir cherché à plusieurs reprises à établir une communication avec cette personne qui lui a écrit à la suite d'une communication qu'il lui avait faite au terme d'un échange avec l'administration centrale. Monsieur HAUCHECORNE ne veut pas, en l'état, que d'autres syndicats s'agrègent à cette rencontre qui reste dans un cadre statutaire classique. Par la suite, ce qui sera issu de cette réunion ne lui appartient pas.

FSU fait valoir qu'il s'agit quand même des conditions de travail.

Monsieur HAUCHECORNE répond qu'il s'agit certes des conditions de travail, mais consubstantielles à la situation particulière d'une personne. Cette situation ad personam nécessite de la part de la direction du Musée la prise en compte de spécificités. C'est une question de déontologie. Cette personne demande la présence d'un représentant syndical, ce qui est accepté d'autant plus que la représentante syndicale pressentie est connue pour ses qualités et la façon dont elle travaille. La réunion s'annonce difficile, du seul fait qu'un agent fait la démarche personnelle de faire un courrier de la nature de celui qui a été adressé. Même si Monsieur HAUCHECORNE n'est pas d'accord avec tout ce qui est dit dans ce courrier, son auteur doit être pris en considération pour les vérités difficiles qu'il expose. Le problème n'est pas d'être d'accord ou non, mais de convenir qu'il est nécessaire d'étudier certains points en interne, en présence d'un représentant syndical avec qui la personne concernée se sent en confiance. Il ne s'agit pas d'une préférence syndicale de la part de la direction.

CGT précise que la personne concernée est syndiquée depuis des années, et que la CGT est le syndicat auquel elle adhère.

Monsieur HAUCHECORNE estime qu'il faut en effet lui conserver le bénéfice de ce soutien, sachant qu'il lui est déjà difficile d'affronter une hiérarchie existante représentée par Messieurs MULTON, l'ISC et lui-même. Il n'est pas opportun d'ajouter un cran supplémentaire avec la présence d'autres syndicats.

L'ISC va dans ce sens en soulignant qu'il s'agit d'un entretien privé et ajoute que cette personne ne souhaite pas se présenter seule à cet entretien et préfère se faire accompagner par un représentant syndical qui n'est pas un représentant syndical du site. La direction du Musée ne souhaite pas non plus se faire représenter et la question ne se pose donc pas. L'échange sort un peu du contexte de

l'ordre du jour du CHSCT, puisqu'en l'occurrence, il n'y a pas de constat de maladie professionnelle, celle-ci ayant été rejetée.

Monsieur MULTON rappelle que cela a déjà été dit et souhaite clore le débat. Il s'agit d'une situation personnelle. En tant que Président de cette instance et garant des bonnes conditions de travail dans l'établissement, cette absence longue, nonobstant ce qui a été dit et qu'il partage, a des incidences sur le bon fonctionnement de l'établissement, notamment au niveau du service accueil et surveillance et en particulier en termes d'astreintes. Il est donc temps selon lui de clore ce dossier car une procédure est en cours, conforme aux demandes et aux droits d'un agent dans une situation d'accident du travail, mais en ayant bien en tête que ce cas a une influence sur le fonctionnement courant du Musée dans un de ses aspects essentiels qui est l'accueil.

FSU est d'accord avec cette appréciation.

## **ACCIDENTS du TRAVAIL**

### **Point 4 : Accidents du travail et maladies professionnelles**

Pas de signalement particulier.

CGT demande des précisions sur les accidents de trajet.

Monsieur MULTON rappelle qu'en terme de prévention, les déplacements sont pris en considération comme un risque dans l'étude DUERP, en raison de leur caractère très anxiogène en Ile-de-France.

Monsieur HAUCHECORNE demande si une cartographie des déplacements a été établie.

L'AP répond que les déplacements ont été inventoriés sous la responsabilité de Madame Mège.

### **Point 6 : Projet de nouveaux horaires d'ouverture du Domaine.**

L'ISC fait circuler un document comportant les anciens horaires et les amplitudes d'ouverture, ainsi que les nouveaux horaires. L'objectif du directeur était de simplifier les horaires d'ouverture de l'établissement et du domaine, sachant qu'il existait onze schémas horaires différents dans l'année, avec certaines périodes ne durant que deux semaines. Certains changements coïncidaient avec des passages en heure d'été ou en heure d'hiver, aux deux tiers du mois, ce qui est difficilement gérable en termes de planification et peu lisible pour le public. Le travail a été entrepris il y a un an et aboutit à une proposition partagée par l'ensemble des agents du domaine, y compris ceux qui sont arrivés récemment. Le résultat semble convenir à la direction d'un côté et aux agents de l'autre. Sur l'hiver, il est proposé cinq mois de fermeture du domaine à 17 h 30. Sur mars et avril, on parvient à des horaires de fermeture à 20 h et sur les mois d'été, de mai à août, une fermeture à 21 h. Le projet propose donc trois plages horaires différentes, ce qui paraît acceptable non seulement pour les agents, mais aussi pour le public. L'été, sur certains mois, le temps d'ouverture est diminué d'une demi-heure (fermeture à 21 h et fin de service des agents à 21 h 30).

Il est souhaité une discussion avec les concessionnaires pour instaurer un fonctionnement similaire à celui du Palais Royal, des Tuileries et de Saint-Cloud, où l'ouverture légèrement plus tardive est possible pour le public fréquentant les concessionnaires à condition que cette extension soit payée par les concessionnaires par le biais du mécénat. L'avantage est un complément de rémunération pour les agents ; un chiffre d'affaires amélioré pour les concessionnaires qui pourront proposer une petite

restauration entre 19 h 30 et 21 h 30, ce qui rapportera aussi à l'établissement qui, en vertu des conventions, bénéficie d'un pourcentage des recettes des concessionnaires.

Ces nouveaux horaires sont liés à un changement de communication en direction du public, à savoir que sera affiché l'horaire de fermeture de la première porte, la grille du château. Donc, lorsque la fermeture sera prévue à 21 h, il sera indiqué une fermeture à 20 h 30 sur les panneaux. Ainsi, à la première porte fermée, les agents auront comme argument que l'horaire de fermeture est déjà dépassé, ce qui devrait leur faciliter le travail sachant que le reproche qui leur est fait est de pousser le public à quitter le Domaine dès 21 h 15, alors que l'horaire de fermeture affiché à la grille du château est 21 h 30.

La différence entre ce planning et le planning test proposé il y a plus d'un an est qu'il n'entraîne pas de changement de planning pour les agents. L'idée de journée continue en hiver est abandonnée. Par ailleurs, l'arrivée de deux agents titulaires au lieu d'un ne rend plus nécessaire de gagner des postes de travail par ces journées continues, lourdes en termes d'amplitude de travail. L'horaire de travail de base est de 38h30, comme les jardiniers. La finalisation des plannings se fera dans le cadre général du planning de l'ensemble du domaine.

CGT demande comment seront affichés les horaires du matin.

L'ISC répond que l'horaire d'ouverture affiché est 8 h, ce qui est destiné au public, sachant que les agents embaucheront à 7 h 30. Cela signifie que toutes les grilles seront ouvertes à 8 h.

SUD comprend que sera affiché le roulement des agents.

L'ISC répond par la négative. Le roulement des agents est une question interne dont il sera discuté de façon collective.

SUD observe qu'il existait jusqu'à présent un panneau d'affichage mensuel des prises de fonction des uns et des autres, ce qui permettait au service des jardins de savoir quel agent était présent.

Monsieur HAUCHECORNE explique que l'intérêt du dispositif tel qu'il vient d'être présenté est qu'il permet d'expérimenter de nouveaux horaires, tout en gardant l'étiage de la répartition des fonctions actuelle, entre le matin et le soir. On ne bascule pas vers un autre régime. Le seul changement est celui des horaires, avec un avantage immédiat en termes de lisibilité et de simplification pour le public, surtout lors de la fermeture du soir l'été. Il ne faut pas annoncer aux visiteurs quelque chose d'impossible, d'où le fait d'afficher une fermeture à 20 h 30 afin de pouvoir commencer l'évacuation dès cette heure-là et l'achever pour 21 h. Le deuxième avantage dans l'économie du projet, c'est qu'au-delà des changements d'horaires, on s'oriente vers une privatisation des espaces ouverts au public, au profit des concessionnaires et du public lui-même. Le public disposera d'un espace privatisé qui lui permettra de sortir plus tard que l'horaire indiqué. C'est un avantage en même temps qu'un message adressé aux agents de surveillance qui pourront disposer là d'un volant d'heures supplémentaires, uniquement sur volontariat comme le souligne l'ISC.

FSU comprend que cela signifie que si le public reste dîner sur place le soir, il n'est pas obligé de sortir à 21 heures.

Monsieur HAUCHECORNE répond que c'est exactement cela, si la concession valide le dispositif qui sera étudié pour les toilettes du domaine avec un prestataire extérieur. Il s'agit de l'extension des horaires du domaine auquel pourront avoir accès les concessionnaires qui le souhaiteront sur la base

du principe que ce seront eux qui assureront le paiement des heures supplémentaires des agents qui eux-mêmes travailleront sur la base du seul volontariat. Monsieur HAUCHECORNE précise que cette possibilité représente aussi un outil de lissage pour les RH. Cette variable d'ajustement permettra à ceux qui veulent bien faire des horaires en complément de les effectuer. L'établissement s'y retrouve aussi en termes de pourcentage sur les revenus des concessionnaires. Monsieur HAUCHECORNE souligne aussi que ces horaires sont le fruit d'un travail très abouti, même s'ils paraissent très simples. Un parc comme les Tuileries, qui est éclairé, peut afficher trois horaires différents en raison même de cet éclairage qui permet de tricher par rapport à la lumière du jour. Cela n'est pas possible à Saint-Germain-en-Laye. Le Domaine de Versailles est dans le même cas et a choisi de faire une saison haute et une saison basse, aux amplitudes très différentes, ce qui est bon en affichage et en communication, mais moins bien pour les Versaillais. Le chef du service d'accueil et de surveillance a pris un parti différent en tenant compte de l'espace de respiration dans la ville que représente le Domaine pour les Saint-Germainois, en lien avec le château et le parc qui doit rester ouvert le plus possible. C'est le choix qui a été fait, dans la contrainte de la saisonnalité de la lumière du jour.

L'ISC commente les tableaux d'horaires remis aux participants qui montrent un gain en amplitude d'ouverture d'une vingtaine d'heures sur l'année. Dans la discussion avec les agents est ressorti le désir d'ouvrir le Domaine au maximum. La solution de l'ouverture plus tardive des restaurants, comme cela se pratique à Saint-Cloud, implique qu'un seul accès reste ouvert.

SUD demande par quelle grille se fera cet accès.

Monsieur MULTON répond que ce n'est pas le sujet ce jour et sollicite d'autres questions.

FSU demande confirmation que le Domaine sera fermé pendant les heures d'ouverture des restaurants.

L'ISC explique qu'une seule porte restera ouverte, surveillée par les agents en heures mécat, de manière à permettre les sorties échelonnées du public resté dans les restaurants sans permettre de nouvelles entrées, comme cela se pratique aux Tuileries ou au Palais-Royal où tout est fermé le soir sauf la porte donnant sur les terrasses des restaurants. L'agent resté en heures mécat attend la fermeture et le rangement des terrasses pour fermer ses grilles d'accès au restaurant. Au Palais Royal, les agents sont au nombre de trois.

SUD précise qu'aux Tuileries, l'accès est fermé et le public qui souhaite sortir du restaurant se fait accompagner par un agent. Il imagine que ce ne sera pas le cas à Saint-Germain.

L'ISC répond que le nombre d'agents et l'organisation de détail du dispositif feront l'objet de discussions avec les agents eux-mêmes, et seront fonction de ce que les concessionnaires pourront faire de leur côté, comme un éclairage au sol. L'idée est de faire financer par les concessionnaires le dispositif de guidage des visiteurs, au lieu d'être l'objet de leur part d'une critique permanente sur une amplitude d'ouverture trop faible selon eux. Il leur est proposé d'accéder à leur demande, moyennant une contrepartie financière.

CGT demande confirmation que ce ne serait que pendant certains mois de l'année.

L'ISC confirme que cela concernerait la période d'été.

SUD suggère de profiter de la validation des horaires par le CHSCT pour traiter dans le cadre du plan de gestion du jardin le problème des éclairages et des prises électriques foraines.

L'ISC répond que ce n'est pas lié.

Monsieur MULTON indique que « l'après » concerne les évolutions de travail du personnel et demande à FSU de poursuivre ses questions sur les conditions de travail.

FSU constate que dans les nouveaux horaires, l'ouverture se fait à 8 h pour tout le monde et demande si l'agent qui ouvre commence toujours par la même grille.

L'ISC répond que deux portes sont prioritaires : les Loges et le château. La troisième porte, dans l'ordre des priorités, est Boulingrin. L'agent qui prend son service commence par ouvrir ces portes-là à partir de 7 h 30, la dernière porte ouvrant à 8 h, selon le mécanisme inverse de la fermeture du soir. Les portes prioritaires ouvriront entre 7 h 30 et 7 h 45.

FSU se dit gêné concernant les mois de septembre et d'octobre, où l'horaire de fermeture va passer d'un seul coup de 20 h à 17 h 30, ce qui risque de dérouter le public.

L'ISC répond que dans ce cas, la seule solution serait les anciens plannings. Il y a un moment où Versailles par exemple passe d'une fermeture à 20 h à une fermeture à 18 h.

Monsieur MULTON dit que la gestion du public va incomber aux agents, qui se seront appropriés les horaires puisque ceux-ci ont été décidés en concertation avec eux sous la responsabilité des chefs de service. En fonction des remarques, des critiques, des observations du public qu'ils entendront au quotidien, ils seront en mesure de les faire remonter à leur hiérarchie.

Le premier élément de communication est le temps de travail global des agents. Sur une période annuelle, il est identique et est encadré par la circulaire ministérielle de 2001. Le cadre de travail des agents est donc strictement le même. Ce qui incombe en revanche aux agents dans la posture et l'attitude au cours de leur mission d'accueil est la gestion des conflits, qui a fait l'objet de formations. Il s'agit en fait des remarques et observations du public sur le fonctionnement du domaine, très nombreuses pendant la haute saison.

Ensuite, il leur sera proposé une capacité à accompagner le changement, sachant que la négociation avec les concessionnaires n'est pas encore engagée et que certains peuvent encore se dire non intéressés par des heures de mécénat, ce qui est peu probable. Il s'agira d'accompagner par de la pédagogie non pas le public entrant, mais le public sortant, avec les questions liées à l'horaire limite de la tombée du jour, après le solstice d'été.

Un autre élément important du dossier concerne les questions de sécurité. En tant que président du CHSCT, Monsieur MULTON a eu à connaître d'événements assez graves de ce point de vue, concernant des agents du domaine, en 2010 et 2011. Les capteurs du domaine montrent une fréquentation mensuelle importante au printemps et en été, avec des chiffres atteignant parfois plusieurs centaines de milliers de visiteurs et un public beaucoup plus divers. Il n'y a pas que des Saint-Germainois, mais des Franciliens de tous les horizons sociaux qui ont parfois un rapport au site d'occupation de l'espace, avec des activités plus ou moins licites selon les rapports de police. Fermer plus tôt en été et donc aussi une façon de répondre à ce sujet. Les agents sont volontaires pour accueillir le public, mais avec des périodes connues à l'avance comme difficiles.

Le cinquième élément est que l'économie générale des plannings telle qu'ils se présentent ne sera pas modifiée. La question de la journée continue n'est plus d'actualité et il y aura bien deux équipes, le matin et l'après-midi, y compris sur la période hivernale. Ces équipes seront évidemment plus étoffées en période estivale, y compris sur la base du volontariat. Tout cela va se lisser et il faudra encore affiner le dispositif au travers des contacts avec les concessionnaires dans les trois prochains mois en

partant de cette proposition qui est qualitative, en apportant une forme de mieux-être aux activités de restauration et d'utilisation des ressources, sans restriction ni amplification des horaires, sachant qu'une amplification aurait posé des problèmes en termes de charge de travail. Très clairement, il n'y aura plus d'entrants après 21h.

L'ISC rappelle qu'après l'horaire de fermeture, il reviendra aux restaurateurs de gérer les règles, en prévenant lors des réservations que la dernière entrée est à 21h00. C'est ce qui se passe dans d'autres lieux où il a travaillé.

FSU note qu'après 21 h, les clients peuvent rester comme ils le veulent.

Monsieur MULTON répond que ce sera dans les limites de ce qui sera estimé comme une heure normale de sortie.

FSU relève que lorsqu'il n'y a plus de clients à table, le concessionnaire sera toujours là : l'agent doit-il attendre que le concessionnaire soit sorti ?

L'ISC répond que l'agent pousse les portes lorsque le public est parti, mais qu'il finira son temps de travail avec le départ du concessionnaire, qui ne dispose pas des clés.

SUD dit qu'il faut partir du fait que le concessionnaire va payer un forfait pour une soirée et qu'il restera jusqu'à avoir terminé son travail.

Monsieur HAUCHECORNE n'exclut pas que les concessionnaires souhaitent s'acquitter de ce forfait uniquement les vendredis, samedis et dimanches. Cela peut être l'ensemble de la semaine en saison haute, ou seulement le week-end. Ce sont eux qui connaissent les habitudes du public francilien qui fréquentent leur table le soir.

L'ISC précise qu'il est hors de question de pratiquer cet horaire à la soirée. Un devis mensuel sera établi, dont ils se partageront le règlement, qu'ils aient des clients ou non pendant les soirées d'ouverture. Les concessionnaires s'engagent sur un certain nombre de jours.

SUD fait valoir que le nombre d'agents nécessaires n'est pas le même selon qu'un seul ou trois concessionnaires sont ouverts. Le forfait d'ouverture est-il acquitté par chaque concessionnaire ou divisé entre l'ensemble des concessionnaires ?

L'ISC répond que le nombre d'agents sera le même qu'il y ait un ou trois restaurants ouverts. Il s'agit d'un nombre de sécurités, qui ne s'entend pas comme un agent par restaurant. Lors de l'évacuation, un agent doit rester à la porte pendant que d'autres rappellent aux concessionnaires que c'est l'heure de fermeture. Si un concessionnaire est ouvert, il paie l'ensemble du forfait ; s'ils sont deux ou trois, ils se partagent la facture. Il leur revient de s'entendre entre eux.

Monsieur HAUCHECORNE propose de soumettre ce projet à approbation.

SUD rejoint FSU sur l'idée que 20 heures est peut-être un peu brutale comme horaire de fermeture en septembre, alors qu'il y a encore de belles journées.

Monsieur MULTON signale que l'horaire affiché est actuellement 19 h 30 et qu'il y aura stabilité dans les nouveaux horaires, puisque l'affichage stipulera 19 h 30 pour la fermeture de la dernière

porte à 20 h. Octobre est aujourd'hui sous le régime d'une fermeture à 18 h, alors que le nouvel horaire est à 17 h. C'est sur ce mois-là que se pose la plus grosse différence. Il faut bien que la modulation se fasse quelque part. Tant à Versailles qu'aux Tuileries, le passage à la basse saison est brusque, sachant qu'il se fait surtout entre octobre et novembre effectivement.

SUD insiste sur le fait que septembre correspond au retour des vacances. Il avait même été envisagé certaines manifestations en septembre pour cette raison.

Monsieur HAUCHECORNE répond qu'on gagne quand même une demi-heure par rapport au dispositif antérieur.

Monsieur MULTON précise que c'est sans doute le mois d'octobre qui est le plus complexe, en raison des congés d'automne.

L'ISC relève que la fermeture effective se fera à 17 h 30 pour une fermeture affichée à 17 heures et précise qu'en septembre, on était à 19 h 30 et on passe à 20 h de fermeture effective, pour un début de fermeture qui reste à 19 h 30.

SUD observe que les fréquentations concernent les parkings de la piscine, pour les personnes qui rentrent de Paris en RER et empruntent ce chemin, et les scolaires pour rentrer chez eux.

Monsieur MULTON informe que le cumul d'entrées sur septembre 2016 est de 118 000 visiteurs, à la grille du château, c'est-à-dire autant qu'au mois d'août. Le chiffre est de 96 500 visiteurs en octobre et descend vraiment en novembre à 61 200 visiteurs, 62 000 en décembre, 54 000 en janvier. Le mois d'octobre est sans doute le point un peu difficile.

CGT demande confirmation que la grille du château est celle qui est fermée en dernier, ce qui lui est confirmé.

Monsieur MULTON constate que le Domaine est très fréquenté en octobre et qu'il y a peut-être un sujet sur ce mois-là, sachant que le différentiel par rapport à l'existant n'est pas fort. Mais fermer à 20 h n'est pas envisageable, et instaurer un quatrième horaire brouillerait le message de clarification souhaité.

CGT note avec satisfaction que tous les visiteurs connaîtront les horaires, ce qui était impossible avant.

Monsieur MULTON remercie le chef de service de la conduite de ce travail dans des délais resserrés et dans le strict respect de la concertation avec les agents et l'encadrement. Il informe qu'un CT Musée est prévu le 3 mars, mais que le délai est trop court pour y traiter de ce sujet enrichi des débats du CHSCT. Le dossier sera donc traité lors du CT de mai.

CGT attire l'attention sur le fait qu'il faut prévoir les installations des nouveaux horaires sur les grilles.

Monsieur MULTON souhaite prendre du temps pour la signalétique, l'affichage et la communication et vise une belle annonce à l'automne, de façon à ce que ce soit une annonce de seconde partie d'année bien qu'il soit dommage de laisser passer la belle saison.

L'ISC envisage, si le CT est en mai, une mise en place pour juin ou juillet, en fonction des discussions avec les concessionnaires.

Monsieur MULTON pense qu'il est possible de changer assez rapidement la signalétique, pour avoir un résultat élégant et conforme à la charte du ministère, mais reste prudent quant à une prise d'effet en juillet.

Le projet est soumis à approbation et obtient un avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales présentes.

### **Questions diverses**

FSU évoque l'ancien point info, local en face du PC.

#### **ESPACE FACE au PC et CRDOA**

Le Directeur d'établissement a reçu la veille les deux collègues chargés du récolement des dépôts d'œuvres d'art en présence de l'Adj au Directeur. Un point a été fait sur leurs perspectives professionnelles et la manière dont ils allaient poursuivre leur activité, notamment sur le site des Gobelins. Ces collègues avaient été reçus auparavant en bilatéral, mais la réunion de la veille avait plus particulièrement comme objet d'examiner leur collaboration au Musée de Saint-Germain et la passation des dossiers. Les dossiers papier qu'ils ont constitués participeront d'un mouvement d'archives vers le pôle scientifique.

De même, il a été question de la manière dont ils avaient servi. Monsieur HAUCHECORNE a retenu à titre personnel qu'au-delà des missions concernant le dépôt d'œuvres d'art, mission de nature interministérielle ayant évolué avec le temps, ils ont l'un comme l'autre dépassé de loin les missions qui leur avaient été confiées. Il tient à le dire devant cette instance, sachant que le CRDOA est absent ce jour : leur façon de servir et leur professionnalisme ont été salués.

Monsieur MULTON rappelle que la mission CRDOA consiste à récoler tout ce qui est déposé dans un lieu qui n'est pas gestionnaire de l'inventaire, par exemple dans les préfectures, les ministères, etc. Le Musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye est un Musée déposant, avec 100 000 dépôts actifs dans des Musées en régions, dans des centres de recherche ou des universités. Ces deux agents étaient sous-affectés et dépendaient du secrétariat général du ministère de la Culture, dont dépend la CRDOA. Monsieur MULTON indique avoir fait deux attestations de fonction, afin de garantir que les missions réalisées correspondaient à leur formation, que ces missions touchaient à l'accompagnement, au convoiement et à la documentation des collections. Un autre aspect du sujet est pendant au Musée : un poste de régisseur de plein exercice va être proposé prochainement à la mobilité, afin de gérer les prêts et les dépôts sortants et d'assurer la gestion administrative et financière de la régie. Par ailleurs, des besoins en matière de récolement sont bien identifiés. Ce bureau est libre, dans un contexte où le PC a des besoins d'espace, comme cela figure dans l'audit et comme cela a été pointé à diverses reprises, notamment en CHSCT. Le PC ne doit faire que sécuriser les entrées et les abords de l'établissement. Monsieur MULTON informe qu'il va réfléchir à la destination qui pourrait être dévolue à cet espace, dans la perspective d'un meilleur accueil du public qui n'a pas à s'adresser au PC (entreprises, la Poste ...) et avec comme priorité la sécurisation du PC. Cet espace ne sera en tout cas pas un bureau destiné aux missions scientifiques. Il y aura peut-être besoin d'une zone de repli pendant la période des travaux à venir et Monsieur MULTON souhaite se laisser la marge de manœuvre nécessaire et discutera avec l'encadrement du meilleur moyen d'utiliser cet espace, sachant qu'il existe des enjeux en termes de sécurité et de contrôle.

#### **RECOLEMENT et SERVICE PHOTO**

Monsieur MULTON dit avoir été alerté fin 2013 sur ce sujet extrêmement signalé par les organisations représentatives du personnel. Il s'agit pour lui d'un vrai sujet de préoccupation en

termes de portage et de suivi des missions d'un Musée : la première mission d'un Musée d'archéologie est d'être à la disposition de la communauté de demandeurs, chercheurs, archéologues, enseignants, éditeurs, en matière de mise à disposition du fonds photographique. Des questions de missions se posent. Ce point a été signalé auprès de la cellule « dialogue social » de la Direction générale du Patrimoine et du service des ressources humaines, avec un rapport circonstancié. Monsieur MULTON a demandé à son secrétaire général de reprendre ce dossier et de rappeler à la tutelle ce rapport de 10 pages. Ce rapport est équilibré dans sa présentation, Monsieur MULTON souhaite éviter des conflits de personnes tout en assumant sa mission et d'éviter ce qui est identifié comme une source de risques psychosociaux, à savoir les parasitages et les contournements de procédure.

En l'occurrence, cette procédure a été rappelée clairement en réunion, en présence de tous les conservateurs, par les chefs de service et le service en charge de la production photographique. Or, il y a des procédures de contournement et Monsieur MULTON avertit qu'il ne cédera pas sur ce point, pour le bien général. Il a donc demandé au secrétaire général de recevoir l'agent en question, auquel il a été demandé à trois reprises, par notes de service, un certain nombre de choses auxquelles il n'a pas accédé, ne remplissant ainsi pas ses fonctions. Il lui a été proposé une autre mission, valorisante pour un agent technique, notamment la manutention de collections qui peuvent être sensibles. Cette proposition est claire : il va y avoir un nouveau conservateur qui prendra ses fonctions dans le courant de l'été et qui aura la charge de la coordination du récolement. La proposition prendra donc effet sous son autorité. Il y aura simplement dans la fiche de poste de cet agent la manutention d'objets et, le cas échéant, la documentation des collections. Monsieur MULTON souligne que sa volonté est de strictement séparer les missions, sa mission première est d'éviter les conflits de personnes et les risques sur la santé, y compris psychologique de certains des agents. Si cet agent ne l'accepte pas, il se verra proposer d'autres missions. Il existe un service en charge de la production et de la documentation des collections photographiques dans l'établissement ; un fonds existe, qui est géré par le service des ressources documentaires. Cette procédure existe ; elle a été présentée par l'Adjointe en charge de la politique scientifique. La fiche de poste lui sera soumise, qui décrira clairement les missions et qui complète un manque d'effectif criant dans la gestion courante des collections. Il faudra mobiliser d'autres services, comme, bientôt le service régie.

FSU envisage la possibilité que cet agent ne soit pas d'accord avec la fiche de poste, auquel cas il resterait dans le service de surveillance et irait en salle.

Monsieur MULTON répond que cet agent n'est pas agent d'accueil et de surveillance mais agent technique.

Monsieur HAUCHECORNE explique qu'on ne peut pas considérer que cet agent serait éligible à rejoindre le corps des personnels d'accueil et de surveillance car ce sont deux corps différents.

FSU précise qu'il envisageait par là une éventualité pour le sort de cet agent.

Monsieur MULTON rappelle que le sujet n'est pas ad personam, mais lié aux risques psychosociaux, c'est-à-dire aux conséquences sur les postes de travail et les missions. Il a réservé la primeur de cette information, après l'agent lui-même, au CHSCT. Les choses sont très claires de son point de vue : ce sont son autorité et le principe hiérarchique qui sont bafoués dans l'établissement et il ne laissera pas faire cela. Cet agent a été entendu et défendu, mais il est allé au-delà de toute limite quant au respect dû à ses collègues et à sa hiérarchie ; de plus, il est soutenu par un certain nombre de collègues contre une décision prise devant l'Adjointe de Monsieur MULTON, qui avait toute autorité pour présenter les procédures. Cet agent a une compétence en matière de manipulation des collections du fait de son

expérience passée et la proposition qui lui est faite est à prendre ou à laisser.

FSU dit que s'il la prend, c'est très bien, mais s'interroge sur ce qui se passera s'il ne la prend pas. La fiche de poste, s'il la refuse, sera-t-elle occupée par un autre agent ?

Monsieur HAUCHECORNE répond que la situation est bien particulière, avec des déménagements en cascade engendrés par les travaux en cours et les chantiers à venir. Dans ce cadre, il existe deux zones photographiques qui seront concentrées afin de faire converger tous les agents vers un seul pôle. Par ailleurs, il existe des besoins en redéploiements et il est rare d'avoir des compétences reconnues et prises en compte comme celles de l'agent dont il est question. Il est considéré comme pouvant faire de la manutention, ce qui n'est pas donné à tous les agents de tous les Musées. Puisqu'il est éligible à ce genre de missions, autant profiter de cette opportunité pour procéder au redéploiement suite au départ des agents chargés du récolement. Ce redéploiement fera l'objet de la concertation sur le périmètre du nouveau poste proposé. Il y aura aussi des tâches de documentation, mais à la marge, sachant que les appareils photographiques et le bureau ne peuvent pas être partagés par les deux agents dont on parle en raison de risques RPS très forts, identifiés par la direction sans attendre l'étude globale sur les RPS. Il faut trouver une voie de sortie honorable et intéressante pour l'un des deux agents concernés, qui fait l'objet d'un dossier lourd transmis à l'administration centrale. Le redéploiement en donne l'occasion.

CGT demande confirmation que cet agent va travailler essentiellement dans le Domaine du récolement, et non dans les installations.

Monsieur HAUCHECORNE en apporte confirmation. On est dans un autre métier et un autre périmètre fonctionnel que celui des installations.

Monsieur MULTON précise qu'en termes de procédure, ce sujet sera évoqué en réunion de service et en réunion élargie et qu'il demandera des sanctions, car il dispose de preuves de contournement manifeste des procédures, au point que certains agents se sont adressés au secrétariat général pour contourner.

FSU évoque la possibilité de troubles musculo-squelettiques.

Monsieur MULTON répond que certaines personnes de l'encadrement assument de telles missions sans être atteintes de troubles musculo-squelettiques. Il y a des limites à apporter, qui peuvent l'être dans la fiche de poste.

FSU évoque la possibilité que la conservatrice nommée ne vienne pas en juillet.

Monsieur MULTON explique que l'affectation de l'agent aura un effet immédiat, car il a actuellement un supérieur hiérarchique. Sur ce dossier, il rappelle que ce sont les conditions de travail de l'ensemble de la chaîne de traitement qui sont en jeu, ce qui signifie que de nombreux services sont associés à cette procédure (conservation, ressources documentaires, communication, prise de vue photographique, etc.). Si l'administration a donné suite à diverses demandes au travers de l'organigramme 2015, ce n'est pas pour revenir dessus. Par ailleurs, il existe des précédents significatifs et Monsieur MULTON évoque même des complicités avérées dans le contournement, pour lesquelles il demandera des convocations.

CGT observe qu'il est prévu un conservateur à la tête du service récolement et demande si le poste

de chef du récolement est remis en question.

Monsieur MULTON précise que ce conservateur sera responsable de certaines collections et du récolement en même temps et que ce poste n'est pas remis en question. Sa priorité en termes de recrutement est l'évolution de certains profils à l'occasion des départs. Les deux arrivées prochaines sont celles d'un conservateur et d'un régisseur. Les deux priorités en termes de recrutement sont la filière accueil et surveillance et la filière jardins.

### **CONCOURS**

Sur les agents de catégorie B et les ATMC, c'est le fil des candidatures qui sera déterminant, compte tenu des difficultés de recrutement. Si un profil est intéressant pour accompagner la mission de récolement, il sera étudié, mais encore faut-il le trouver. Il est clair, avec l'équipe scientifique, que la priorité est l'accueil et la surveillance du Musée et la filière des jardins. Si pour le reste, il y a des opportunités, notamment du fait des sorties de concours. Le Musée n'a plus de régisseur, il y a pourvu ; il n'a plus non plus de responsable des services du public. Les sorties de concours sont plus faciles à légitimer auprès de la tutelle, car il y a une nécessité de placer ces nouveaux promus. L'établissement doit être très présent, tous les jours s'il le faut, auprès de l'administration pour être positionné sur des postes de sortie concours, comme le Musée l'a fait il y a deux ans. Il existe des besoins par ailleurs, qui seront honorés en fonction des départs. Trois départs sont prévus dans l'année, notamment au service des ressources documentaires, et ils ne seront pas complètement compensés, en vertu d'arbitrages en faveur des filières d'accueil et de surveillance et des jardins comme cela a été annoncé. Pour le service des publics, le mieux serait d'obtenir un poste de sortie de concours. Le département de la politique des publics du ministère a fléchi Saint-Germain-en-Laye comme prioritaire : ce service ne compte que 2,3 agents aujourd'hui contre 4 agents et un chef de service en principe.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que la sortie de concours participe des demandes prioritaires du Musée.

### **NETTOYAGE du DOMAINE**

Monsieur HAUCHECORNE signale une démission enregistrée au service du nettoyage du domaine. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> mai, ce qui implique de recruter en priorité quelqu'un à 70 % minima. Ce recrutement s'annonce difficile, car faire couvrir la propreté de domaine par un seul agent est une tâche qui peut paraître insurmontable à l'approche des beaux jours. L'agent qui part est un CDI à 50 %, ce qui implique une obligation de publication du poste qui va bloquer toute l'organisation pendant deux mois : ce n'est qu'en cas d'absence de réponse à la publication qu'il sera possible de recruter quelqu'un d'autre.

Monsieur MULTON ajoute qu'il s'agit dans l'intervalle d'assurer un accueil convenable du public et il ne se privera pas d'une mise en concurrence d'entreprises pour la propreté afin de suppléer le départ de l'agent en poste.

L'ISC précise que le recours à une société privée se heurte à une difficulté qui tient au matériel spécifique du domaine : la personne qui conduit les véhicules doit être titulaire du CACES et certaines entreprises refusent le véhicule mis à disposition par l'établissement. Consulter ce type de société pour quatre mois va coûter une fortune. Un recrutement est déjà demandé depuis plus d'un an et était annoncé comme possible dès novembre dernier.

Monsieur MULTON, sur cette mission, se dit favorable à ce que l'autorité de l'État soit incarnée par une personne, car ce poste a une dimension de pédagogie. Il sera donc publié rapidement, en même

temps que le Musée demandera rendez-vous armé des chiffres sur le nombre de visiteurs, afin d'obtenir le plus rapidement possible les arbitrages nécessaires.

SUD souligne que les agents vont subir de plein fouet la situation et demande s'il pouvait être envisagé une petite formation sur l'accueil du public. Les jardiniers ne l'ont pas eue et de ce fait, les nouveaux arrivés ont tendance à répondre du tac au tac.

Il est répondu que cette formation porte sur les gestes et postures en réponse à des situations difficiles. Monsieur MULTON suggère que lors de l'entretien annuel d'évaluation, Madame ROBERT puisse inciter à suivre cette formation à la gestion des conflits, qu'il est judicieux d'organiser en période creuse.

L'ISC ajoute qu'il est aussi possible de demander une formation sur site sur la gestion des conflits, comme cela a été fait pour les agents de surveillance. Cette formation dure deux jours.

#### **ASSEMBLEE GENERALE du PERSONNEL**

Monsieur MULTON répond par l'affirmative et présente le calendrier. Un CHSCT a été prévu le 6 juin. Il organisera en avril une assemblée générale du personnel. L'ACMH, Monsieur MARTIN, présentera l'esprit de son projet. À l'issue de cette présentation, prévue pour 45 minutes, Monsieur MULTON réunira les chefs de service de façon à présenter, avec l'OPPIC, les incidences du chantier et les préconisations en termes de déplacement du personnel. S'il le faut, entre mi-avril et début juin, il sera demandé à un groupe de suivi, comprenant le secrétaire général ou lui-même, afin de traiter les cas particuliers et, comme l'ajoute Monsieur HAUCHECORNE, pour coordonner les mouvements et les déplacements de bureaux. Monsieur MULTON insiste sur le fait que les travaux lourds de destruction-reconstruction ne commenceront que début 2018, mais que les incidences sur la sécurité et les conditions de travail seront évoquées dès la rencontre avec l'ABF. Des choix devront peut-être être faits en termes d'ouverture d'espaces de collections.

Monsieur HAUCHECORNE ajoute que l'un des risques est celui d'un départ de feu sur une charpente en châtaignier sur laquelle des travaux seraient en cours.

Monsieur MULTON suggère que ces points soient travaillés à l'issue de la présentation aux chefs de service de façon ponctuelle avec les OS, avant la réunion du CHSCT, sachant que les déplacements ne concerneront pas tous les postes de travail du Musée.

FSU évoque ensuite, au titre des questions diverses, l'organigramme et les fiches de poste. Il ne les a pas vus alors que Monsieur MULTON indique qu'ils ont été communiqués. Ce dont il dispose remonte à 2015.

Monsieur MULTON explique qu'il n'y a pas d'évolution des fiches de poste en dehors de celles qui sont soumises au CHSCT au fil de l'eau. Il a été question lors de la dernière réunion non pas d'une évolution des fiches de poste, mais d'une évolution des procédures.

#### **GROUPES de TRAVAIL**

FSU observe que cela devait faire l'objet de groupes de travail avec les organisations syndicales.

Monsieur HAUCHECORNE informe que les groupes de travail vont entrer en fonction au sein du secrétariat général avec les chefs du service jardin et du service accueil et surveillance notamment,

avec le responsable courant fort-courant faible et celui des aménagements, avec l'AP, avec l'Adj SG ainsi que Madame la comptable. Le travail démarrera très prochainement sur le règlement intérieur auquel sont adossées les missions, les tranches horaires et les fiches de poste.

Monsieur MULTON souhaite évoquer un thème qui préoccupe tous les agents et qui est suivi de près par le public, à savoir le dispositif Vigipirate attentats et ses incidences. L'établissement a saisi la tutelle de ses besoins suite aux annonces qui ont été faites. Une situation particulière, liée à des absences de longue durée parmi les agents, a fait l'objet d'échanges depuis novembre 2015 du fait du renforcement des contrôles (sacs et valises de grandes dimensions) instauré à cette date et du fait que la RMNGP n'assume pas, ou seulement de façon très parcellaire, de mission de vestiaire. Il s'agit pour Monsieur MULTON d'un sujet de préoccupation, au premier chef du fait des remarques adressées au personnel du Musée. Le Musée est bien noté sur TripAdvisor, mais il fait aussi l'objet de remarques désagréables. Il ne faut pas baisser la garde, mais Monsieur MULTON s'interroge et sollicite le sentiment des membres du CHSCT, sachant qu'il faut garder une sécurité pour les agents et pour la bonne marche du service, déjà amputé de certains effectifs. Il a demandé des arbitrages en termes de postes, mais il souhaite recueillir le ressenti des représentants du personnel sur le sujet. Aujourd'hui, trois agents sont postés à l'accueil et au contrôle des visiteurs entrants. Lorsqu'un agent est en pause, le dispositif passe à deux agents. Monsieur MULTON pense que cette posture est adaptée, mais il souhaite savoir si elle n'entraîne pas des difficultés vis-à-vis des autres agents, voire au niveau des agents concernés eux-mêmes. Ce point n'est pas tranché à ses yeux, car les observations des visiteurs du Musée ne sont pas très favorables sur ce sujet et évoquent des difficultés au niveau de l'ouverture.

L'ISC suggère d'approfondir l'information sur l'ouverture des salles sur le site internet, sachant que cela change chaque semaine en fonction des effectifs présents le matin. Il indique que les agents ne sont pas forcément favorables à être au nombre de trois à l'entrée. C'est une discussion avec l'encadrement, puis avec le secrétaire général, lui-même étant à l'origine de cette proposition, qui en a décidé ainsi. Lui-même estime qu'il n'est pas normal, dans la situation actuelle, de laisser un agent seul à l'entrée. Depuis son arrivée en 2010, il voit les effectifs fondre et l'extension des salles se poursuivre, avec notamment les salles gauloises, sans obtenir aucun des postes voulus. On n'a pas le droit, selon lui, de mettre les agents en danger. Si on estime qu'un agent est suffisant le midi, cela peut s'avérer gênant en cas d'attaque. Il ne serait pas rassuré, dans la période actuelle, d'imposer cela aux agents. Cette position a été discutée en CHSCT il y a quelque temps et tout le monde était d'accord sur le fait que le danger existe et qu'il fallait s'y adapter. Rien n'a changé depuis au niveau des installations de sécurité ; donc, revenir sur cette décision simplement du fait de quelques commentaires négatifs sur les réseaux sociaux, le public se plaignant des ouvertures. Le problème n'est pas le fait qu'il y ait trois personnes à l'entrée, mais bien la fonte des effectifs. Si cela perdure, du point de vue des RPS, les agents ne pourront que continuer à se plaindre à la psychologue de se retrouver seuls dans certains espaces pendant une grosse partie de la journée. Les postes ne sont pas obtenus, il y avait quatre vacataires de week-end et ils ne sont plus que deux ; or, la tutelle n'estime pas nécessaire de prendre du personnel, comptant sur les efforts des agents pour continuer à ouvrir. Il y a un moment où cela doit s'arrêter.

Monsieur MULTON indique à ce stade que le sens de sa remarque n'est pas d'arbitrer, mais de mettre ce débat entre les mains du CHSCT, au cas où il y aurait des retours d'agents en salle ou postés se plaignant de faire l'objet de critiques ou d'observations malveillantes. En tant que chef d'établissement, il lui importe d'avoir une vision aussi large que possible, sachant que sa position est que le Musée ne doit pas baisser la garde, comme cela est rappelé par le ministère. Monsieur MULTON est prêt à publier des postes, mais encore faut-il avoir des candidats, et qui plus est des

candidats qui s'intègrent à l'équipe. S'il y a un moyen d'évoquer ce sujet, c'est à l'occasion de l'évocation des travaux qui présentent des contraintes et obligent à faire des choix sur les évacuations possibles. En l'état actuel, Monsieur MULTON est prêt à demander immédiatement deux postes gagés, mais souhaite arbitrer intelligemment ces demandes, à la mesure du ressenti et des retours de terrain des agents d'accueil. Il y aura un dialogue avec l'ensemble du personnel et les scientifiques : si certains espaces devaient fermer en raison des travaux et que cela serve la capacité d'ouverture et la meilleure visibilité qui est redéployée, il le fera si on reste à l'existant. À partir de la rentrée, il faut prévenir le public, il faut faire la programmation culturelle en conséquence, prévenir l'école du Louvre et les partenaires habituels.

L'ISC observe qu'on ne redéploie rien du tout et que la fermeture actuelle sera cautionnée par les travaux. On ne fermera ni plus ni moins, mais on aura une excuse meilleure que Vigipirate. Il ne sera pas possible d'ouvrir davantage, car il n'y aura pas de personnel supplémentaire.

Monsieur HAUCHECORNE estime que la grande différence, c'est que le public aura une lisibilité meilleure sur l'ouverture des salles et ne sera pas surpris.

L'ISC pense qu'à un certain moment, il faut savoir prendre la décision de fermer des espaces.

Monsieur MULTON dit que si la tutelle ne répond pas, il prendra ses responsabilités.

L'ISC est totalement d'accord et redit que la fermeture de certains espaces est selon lui indispensable, sachant que la fermeture de ces espaces ne sera pas un bon argument pour obtenir des postes et remplacer les départs à venir, ce que Monsieur MULTON dit qu'il faut effectivement avoir en tête.

Monsieur MULTON souligne qu'il existe un autre argument, celui de travaux très impactants, qui devrait être un argument suffisant en termes d'accompagnement des entreprises extérieures. Un autre élément tient au chantier des collections, qui implique de sécuriser des espaces fermés au public.

L'ISC relève un dernier élément à prendre en compte, tenant au PSC ambitieux de l'établissement, avec l'ouverture d'espaces supplémentaires pour lesquels il va falloir imaginer des méthodes de surveillance sans effectifs. Des décisions claires sur l'espace « histoire du Musée » et l'ouverture des réserves à moyen terme devront être prises.

Monsieur MULTON précise que c'est à périmètre constant en termes d'espaces d'ouverture. Il faut bien un espace d'exposition, celui-ci étant à l'heure actuelle sous la surveillance du PC.

L'ISC précise que c'est le cas sauf pendant les expositions.

Monsieur MULTON rappelle que le PSC n'est pas un projet de court terme et souligne qu'il porte sur un réaménagement de l'espace sur deux plateaux, dont l'espace actuel d'accueil, le troisième plateau étant l'espace des expositions temporaires.

L'ISC dit que la salle d'exposition est sous vidéosurveillance actuellement, mais ceci faute de mieux. Sur la prochaine exposition, qui n'est pas une exposition RMN, le contrôle sera assuré avec des agents vacataires, qui coûteront sur les vacances. Les nouvelles salles qui seront ouvertes pour la présentation des collections du Musée ou la réouverture des réserves demanderont des décisions d'évolutions techniques.

Monsieur HAUCHECORNE répond que, sans préjudice de ces évolutions qui résulteront d'un arbitrage entre évolutions techniques et évolution des effectifs, le Musée ne va pas se plaindre de la richesse représentée par une palette d'offres élargie. Dans chaque Musée, à commencer par le Louvre, certaines salles sont une variable d'ajustement et créent la surprise en étant ou non ouvertes à la visite. Au Musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye, le roulement entre certaines salles est connu. Ce sont les visiteurs venus de loin qui sont les plus démunis lorsqu'une salle est fermée, car ils ne pourront pas revenir la semaine suivante.

Le deuxième sujet est celui de l'emplacement des collègues de l'accueil, qui ne sont pas armés pour empêcher l'intrusion d'une voiture bélier comme dans les ministères. Qu'ils soient trois ou dix, la seule chose à faire est de fermer la porte en cas d'identification d'une menace terroriste, à condition d'en avoir le temps. Un agent de plus ou de moins n'y changera rien, mais c'est en revanche une garantie décidée en haut lieu à laquelle le Musée doit se conformer, tout en constatant la disproportion des moyens mis en œuvre face à une éventuelle attaque terroriste. Il n'y a pas égalité des armes.

L'ISC fait remarquer que si un groupe arrive à midi, lorsque l'agent est tout seul il n'y a plus personne. Il faut donc au minimum deux personnes en poste en permanence, donc trois. Prévoir de faire un accueil nécessite un poste.

Monsieur MULTON répond que cela dépend de qui est affecté.

Monsieur HAUCHECORNE envisage que cela constitue une variable d'ajustement, de manière à ce que les deux agents soient toujours deux.

#### **AVIS de VACANCE de POSTE**

Monsieur MULTON rappelle qu'il voulait recueillir l'appréciation du CHSCT et qu'il met bien en balance le ressenti des agents postés au quotidien et la manière dont ils perçoivent le public. Il voit, le week-end, des logiques différentes, mais il ne veut pas baisser la garde. Dans les arbitrages liés aux travaux, il n'annonce pas de fermetures, mais une refonte profonde pour servir le chantier des collections en premier lieu, un nouvel accueil en second lieu. Si le Musée fermait, ce serait pour des raisons assumées. Un chantier des collections exige des agents, pour surveiller en salle les espaces de travail des acteurs et des opérateurs extérieurs. Le Musée aura des causes plaidables pour affirmer avoir des besoins supplémentaires en raison du chantier. La prochaine priorité, en termes de publications de postes, concerne les jardins et les agents d'accueil. Il attend des OS qu'elles lui disent s'il fait fausse route de leur point de vue. Ce ne sera pas un arbitrage qu'il décidera lui-même, mais qu'il proposera à la directrice et probablement dans d'autres instances.

FSU dit qu'il y a des espaces qu'il n'est pas possible de fermer.

Monsieur MULTON répond que cela est étudié, sous l'angle de la sécurité des collections. Il attend l'étude d'impact de l'OPPIC en termes de bruit, en particulier pour la réserve MORGAN. Il sera possible de redéployer un certain nombre de collections dans l'aile ouest, ce qui serait satisfaisant en termes d'affichage, afin de montrer de manière plus innovante, plus intelligente et plus en phase avec les attentes du public le paléo par exemple. Les conservateurs sont déjà sensibilisés à ce sujet. L'arbitrage du chef d'établissement se fera en fonction de l'intérêt des services. Monsieur MULTON déclare cependant entendre cet avis selon lequel fermer pourrait vouloir dire que le Musée n'a pas de besoins. Mais dans son esprit, fermer a pour objectif de réaliser le chantier des collections et d'accompagner un chantier ambitieux de restauration de monument.

L'ISC précise que son avis ne va pas à l'encontre de ces orientations. L'équipe de surveillance partage

complètement l'évolution qui est menée dans l'établissement. Ce qu'il veut mettre en avant est que tout cela ne pourra tenir que si la tutelle suit le Musée sur les demandes d'effectifs. C'est le message qu'il veut faire passer et ce n'est pas en piochant à droite et à gauche au sein de l'équipe que le résultat sera au rendez-vous, mais en obtenant des postes. Il faut donc profiter des prochains concours pour récupérer des personnes extérieures à l'établissement.

Monsieur HAUCHECORNE confirme que les vraies sorties de concours sont le seul moyen d'avoir d'office de nouveaux arrivants que l'établissement formera par la suite.

Monsieur MULTON dit qu'il est possible de s'engager auprès des membres du CHSCT à faire une note en ce sens. Il sensibilisera la directrice afin d'obtenir un soutien à ce niveau.

FSU évoque les plafonds d'emplois et fait valoir que ces personnes ne présentent pas un profil en lien avec la surveillance.

Monsieur MULTON explique qu'il y a un plafond d'emploi général, mais pas de plafond d'emploi pour l'accueil et la surveillance au sein du Musée. Le plafond d'emploi est de 83 et le Musée est actuellement à 80. Deux postes seront publiés ou à venir et il existe un autre poste, dit « frictionnel », qui peut faire l'objet d'une réflexion. Il souligne de nouveau qu'il ne cédera pas aux demandes d'évolution de personnel tant que ne sera pas soldée cette affaire ou des sorties de concours, voire même de republication avant les CAP de printemps. Monsieur MULTON souhaitait auparavant avoir ce débat en CHSCT. Il sera temps de faire un point, le 6 juin, sur les démarches entreprises.

FSU souhaite faire un point sur les alarmes des parkings donnant accès aux douves. Un incident s'est produit il y a peu de temps et il demande s'il y a toujours des connexions entre les surveillants du parking et les douves.

L'ISC répond que normalement, c'est le cas, car rien n'a changé dans le dispositif de surveillance de ce point de vue.

Monsieur MULTON rappelle qu'une porte-ventouse avait été installée par VINCI à la demande du Musée.

FSU relate une intervention de la police envers un intrus, à laquelle elle a participé et affirme que la sonnerie ne s'est pas déclenchée chez VINCI et estime nécessaire de faire un point avec l'OPPIC.

Monsieur MULTON suggère de mentionner ce point au chef de site de VINCI, par courrier du secrétaire général.

FSU signale aussi le fait qu'un enregistreur vidéo présente un problème et ne fournit pas toutes les images qu'il devrait. C'est l'accumulation des dysfonctionnements qui est inquiétante. La situation s'était énormément améliorée suite à une série de rendez-vous avec VINCI et dit que cela faisait effectivement longtemps qu'il n'y avait pas eu de problème, mais qu'en l'occurrence il n'y a eu aucune réaction de la part de VINCI sur l'incident auquel elle a assisté.

Monsieur MULTON réitère l'idée de saisir VINCI par écrit, dans la mesure où aucun incident ne s'était produit depuis longtemps.

LA SÉANCE EST CLÔTURÉE À 16h39